

Interventions parlementaires au 15 septembre 2019 - Claude Béglé

104 Interventions : numérique, coopération internationale, Agenda 2030, migration, armée, retraite, entreprises et innovation, santé, transports, valeur locative

Dont :

- 11 Postulats acceptés par le Conseil fédéral, dont 2 rejetés par le Conseil national
- 4 Motions acceptées par le Conseil fédéral
- 1 Motion refusée par le Conseil fédérale et acceptée par le Conseil national
- 5 Interpellations accueillies très favorablement

MOTIONS et POSTULATS ACCEPTES		
1. Numérique		

<p>Armée suisse: comment garantir notre souveraineté et notre indépendance alors que le numérique pousse à l'interdépendance? Nos équipements peuvent être vulnérables en termes de contrôle électronique par certaines puissances étrangères, en particulier nos avions de combat car leur efficacité dépend pour beaucoup des ordinateurs embarqués (mais aussi la DCA, les communications militaires, les chars). De nombreux composants provenant de fabricants étrangers, il ne faut pas exclure que certains contiennent des commandes secrètes qui pourraient perturber le fonctionnement de nos appareils. Que se passerait-il en cas de désaccord avec le pays producteur de ces composants électroniques? Notre nouvel avion de combat devra répondre aux critères d'indépendance numérique. Le CF étudiera aussi comment doubler les chaînes de commandement numériques par des chaînes de commandement indépendantes du numérique, notamment grâce à des méthodes plus traditionnelles.</p>	<p>Motion 17.3849 Du 28.09.17</p>	<p><u>CF 22.11.2017 => rejeter car ce serait aller trop loin</u> La question est stratégique clé mais vouloir détecter tous les risques est illusoire. En matière de cyberrisques, il faut avant tout identifier les risques et les réduire à un niveau acceptable en fonction des moyens à disposition, notamment : redondances, surveillance des systèmes et infrastructures, recherche et élimination des vulnérabilités, processus de continuité des activités, instruction et entraînement du personnel civil et militaire ... Le Plan d'action pour la cyberdéfense (PACD) intègre des cyber-risques dans ses mécanismes d'acquisition. Les services de renseignements sont en recherche constante d'informations. Les risques sont étudiés avec les opérateurs d'infrastructures critiques. Le DDPS vient d'initier une réflexion sur le risque numérique avec des représentants de l'administration fédérale, de l'économie et des hautes écoles. Cette motion entraînerait l'armée dans une forme d'aventurisme technologique et des dépenses non maîtrisables.</p> <p>=> ACCEPTE par le Conseil national - décembre 2017</p>
<p>Données numériques médicales. Assurer une collecte protégée, transparente et ciblée dans la révision de la loi sur la protection des données Meilleure information des individus sur le devenir de leurs données - introduction du concept de consentement véritable, stockage des données pour une durée cantonnée aux besoins, limitation de la collecte aux données pertinentes, élévation du niveau de sécurité et homogénéisation des données chez les acteurs médicaux collecteurs, sensibilisation des individus aux dangers d'une transmission de données à des acteurs non médicaux)</p>	<p>Postulat 16.3384 Du : 06.06.16</p>	<p><u>CF 17.08.2016 : Accepter</u></p>
<p>Données numériques. Informer les personnes lésées en cas de piratage Obliger les organismes piratés à informer publiquement les personnes lésées</p>	<p>Postulat 16.3383 Du : 06.06.16</p>	<p><u>CF 17.08.2016 : Accepter</u></p>

<p>Réappropriation des données personnelles (Self data). Favoriser l'autodétermination informationnelle Inciter les entités collectrices à permettre aux individus d'accéder sans conditions à leurs données dans des formats ouverts et standardisés, rendant plus simple leur réutilisation. Les individus pourraient ainsi réutiliser leurs données, les partager avec leur famille, leur médecin, ou les vendre.</p>	<p>Postulat 16.3386 Du : 06.06.16</p>	<p><u>CF 17.08.2016 : Accepter</u></p>
<p>Promouvoir la Suisse en tant que coffre-fort numérique universel 25% des données européennes sont stockées en Suisse qui accueillent 69 data centres. Atouts de la Suisse : pas d'Etat fouineur, stabilité économique et politique, confidentialité des données stockées sur des serveurs suisses.</p>	<p>Motion 16.3379 Du : 06.06.16</p>	<p><u>CF 24.082.2016 : Accepter le chiffre 2</u> 2. Evaluation de la sécurité des données stockées dans des data centres suisses par un organisme de certification agréé et indépendant pour assurer la qualité et promotion du coffre-fort numérique suisse</p>
2. Migration		
<p>Clarifier la manière de renforcer le lien entre migration et aide au développement 1. les moyens pour avoir un impact sur les flux migratoires sont-ils vraiment disponibles à la DDC ? 2. Dans quelle mesure la CH doit-elle inscrire son action dans un cadre plus large (ONU, UE) ? 3. Comment gérer le risque d'un conflit d'image pour la Suisse qui mène ses propres actions, participe à celles de l'UE..?</p>	<p>Interpellation 17.3593 Du 16.06.2017</p>	<p><u>CF 30.08.2017 => CH travaille dans ce sens</u> 1 - Le CF améliore la cohérence entre ses politiques et la crise migratoire. Le 06.04.17, le DFJP et le DFAE ont signé un accord de coopération dans le domaine de la migration pour (DDC, SECO, DSH, SEM). 2 - CH : mise en place d'une collaboration avec d'autres pays et organisations internationales et participation à la définition de politiques et pratiques communes. 3 - CH pense que seule des partenariats avec d'autres pays permettront de trouver des réponses à la crise migratoires.</p>
<p>Des parrains pour promouvoir une intégration réussie Permettre à des particuliers de parrainer (pour une durée donnée) un réfugié admis en Suisse afin de l'intégrer socialement, le familiariser avec les us et coutumes suisses et éventuellement de l'aider financièrement à faire des études ou à trouver un travail.</p>	<p>Postulat 16.3888 Du 30.09.2016</p>	<p><u>CF 16.11.2016 : Accepter</u> Le mentorat est un instrument efficace d'intégration. Le Seco a lancé un programme (période 2014-17) qui soutiendra 39 projets dans 14 cantons.</p> <p>Opposant : Roland Rino Büchel (UDC/SG)</p>

<p>Soutenir la formation dans les camps de réfugiés Il s'agirait de mieux soutenir la mise en place de formations professionnelles et universitaires dans les camps de réfugiés afin de donner des perspectives et de former des personnes qualifiées pour l'économie locale.</p>	<p>Postulat 16.3887 Du 30.09.2016</p>	<p><u>CF 23.11.2016 : Accepter</u> Ce postulat est pertinent car il renforce le lien entre aide humanitaire et coopération. Le message DDC 2017-20 prévoit d'augmenter de 50% les ressources dédiées à l'éducation qui a un rôle protecteur contre l'exploitation et la violence. La Suisse appuie déjà ce type de projet en Jordanie et au Kenya.</p> <p>=> ACCEPTE par le Conseil national - mars 2017</p>
<p>Intensifier la lutte contre la criminalité des passeurs</p>	<p>Postulat 16.3616 Du 17.06.2016</p>	<p><u>CF 24.08.2016 : Accepter</u></p>
<p>Intensifier les relations avec l'Erythrée. Réduire le flux des immigrants érythréens</p>	<p>Motion 16.3155 Du 17.03.2016</p>	<p><u>CF 25.05.2016 => Accepter</u></p>
<p>3. Affaires étrangères</p>		
<p>L'aide publique aux pays en crise atteint ses limites : il est urgent de définir les conditions pour une implication volontaire du secteur privé. La crise, dans de nombreux pays d'Afrique et du Moyen Orient, détruit les économies locales et les vies, les gens fuient. L'objectif de renforcer le niveau de sécurité (ex : assurance contre expropriation, dévaluation, destruction, etc) pour déclencher des investissements dans des infrastructures indispensable à la vie sur place (hôpitaux, conduites d'eau potable, électricité, écoles) qui seraient mis en œuvre par des entreprises privées dont c'est le cœur de métier.</p>	<p>Motion 18.4360 Du 14.12.18</p>	<p><u>CF 20.02.2019 => Accepter</u> L'engagement du secteur privé est essentiel- Cela correspond à l'objectif ODD 17 de Agenda 2030 de l'ONU. Le respect des droits sociaux, environnementaux et de l'homme est indispensable Cet objectif sera renforcé dans le message de la CI 2021-24</p>

<p>Permettre à la Suisse de devenir l'épicentre de la gouvernance internationale du numérique</p> <p>Le cyberspace est le théâtre de cyberattaques qui peuvent mettre un pays à genoux. Et aucun pays ne peut prétendre se protéger seul.</p> <p>La création d'une gouvernance mondiale du cyberspace est donc indispensable. Il s'agit de favoriser l'avènement d'une Convention de Genève du digital qui contiendra les principes garantissant une utilisation pacifique du cyberspace (engagement des Etats à ne pas attaquer d'autres Etats ni entreprises critiques, protéger les citoyens, promouvoir le dialogue). L'ONU, l'OTAN et l'UE ont commencé à travailler dans ce sens. Il s'agit aussi de créer un organisme neutre, type CICR, pour l'application de ces principes; et de promouvoir activement Genève pour accueillir cet organisme.</p>	<p>Postulat 17.3789 DU 28.09.17</p>	<p><u>CF 08.12.2017 => Accepter</u></p> <p>=> ACCEPTE par le Conseil national - mars 2018</p>
<p>Démultiplier l'aide publique grâce aux instruments incitant la participation du secteur privé</p> <p>Il s'agit de d'inciter des entreprises privées à investir, même dans des contextes à priori précaires, en réduisant certains risques menaçant leur activité dans le double objectif d'aider à résoudre les crises humanitaires et d'amplifier les moyens publics engagés.</p> <p>Cela passe par la combinaison inédite d'outils existants du monde de la finance et de l'assurance, par ex : la CH paie une prime d'assurance contre des risques de destruction (guerre), d'expropriation et déclenche ainsi la construction d'infrastructures (hôpitaux, canalisations, logements) d'un montant bien supérieur à la prime d'assurance avec un effet de levier conséquent ; prêts conditionnés à la performance des projets humanitaires, humanitarian bonds.</p>	<p>Motion 17.3848 DU 28.09.17</p>	<p><u>CF 25.10.2017 => Accepter</u></p> <p>=> ACCEPTE par le Conseil national - mars 2018</p>
<p>Complémentarité entre aide humanitaire et aide au développement de la CH</p> <p>Il est crucial d'assurer la durabilité des interventions de l'aide humanitaire d'urgence en permettant aux populations sortant d'une situation de détresse extrême de se projeter dans des perspectives de vie que l'aide au développement peut contribuer à mettre sur pied.</p>	<p>Postulat 17.3594 DU 16.06.2017</p>	<p><u>CF 30.08.2017 => Accepter</u></p> <p>=> REJETE par le Conseil national - mars 2018</p>

<p>Education de base et formation professionnelle : diffuser l'expertise suisse dans les pays les plus pauvres L'éducation est une priorité du Message sur la coopération internat. 2017-2020. Comment la DDC pense concrètement et rapidement mettre l'expertise suisse à disposition des pays prioritaires ?</p>	<p>Postulat 17.3595 Du 16.06.2017</p>	<p><u>CF 30.08.2017 => Accepter</u> => REJETE par le Conseil national - mars 2018</p>
<p>Bons offices. Faire un bilan des démarches de facilitation et de médiation de la Suisse au niveau international.</p>	<p>Postulat 16.3929 Du 01.12.16</p>	<p><u>CF 15.02.2017 => Accepter</u> => ACCEPTÉ par les 2 Chambres - 2017</p>
<p>Quid des djihadistes du Moyen Orient ? Encourager la création d'un tribunal international et de prisons sur place Un tel tribunal est nécessaire afin de pouvoir recueillir les témoignages et preuves sur place et garantir l'égalité de traitement des djihadistes. Les structures carcérales seraient organisées et financées par les pays de provenance, elles garantiraient la bonne exécution des peines et seraient assorties de mesures de déradicalisation et de rééducation (femmes, enfants). En effet, le rapatriement des djihadistes pose de grands problèmes sécuritaires et inquiète la population suisse.</p>	<p>Interpellation 19.3360 22.03.19</p>	<p><u>CF 16.05.2019 => Favorable</u></p>
<p>4. Coûts de la santé</p>		
<p>Faire du médecin de famille le pilote de la prise en charge. Pour une vision globale du patient. Pour une qualité augmentée des soins. Pour une baisse des coûts Le pilotage centralisé de la prise en charge du patient améliore les soins et réduit les coûts d'env. 15% selon certaines caisses maladie. La loi sur le Managed Care été largement refusée en 2012. Dans une variante plus souple, le patient a le libre choix des prestataires mais seul son médecin "pilote" pour l'envoyer chez un spécialiste (selon mesure 27 du rapport « Mesures visant à freiner la hausse des coûts dans l'AOS ») : il veille à la cohérence du parcours médical. Il pourrait être rémunéré en conséquence. 1. Que pense le Conseil fédéral d'un tel modèle? 2. Est-il prévu d'étudier les effets de ce modèle aux Pays-Bas? 3. Serait-ce un bon moyen de revaloriser le statut du médecin de famille suisse?</p>	<p>Interpellation 18.4026 Du 28.09.18</p>	<p><u>CF : 30.11.2018 => favorable</u> En 2017, plus de 2/3 des assurés ont opté pour une formule limitant le choix des médecins : cela montre que les assurés apprécient cette forme d'assurance. Le CF a publié « 38 mesures pour visant à freiner la hausse des coûts dans l'assurance obligatoire des soins ». La mesure 27 propose de passer par un médecin « point de contact » (gate keeper) qui coordonne et supervise les traitements ultérieurs. Dans sa conclusion, le rapport estime judicieux de diffuser ce modèle. Fin 2018 : mise en consultation du 1^{er} volet de ces mesures. Courant 2019 : 2^{ème} volet. Le CF pourra proposer de rendre la consultation d'un premier point de contact type médecin pilote, obligatoire. La mise en œuvre de ce modèle au Pays Bas a suscité plusieurs études, un expert néerlandais en viabilité budgétaire des systèmes de santé fait partie du groupe d'experts du DFI.</p>
<p>5. Economie</p>		

<p>Permis de travail pour travailleurs spécialisés ressortissants de pays tiers: fluidifier les procédures Embaucher un spécialiste provenant d'un pays "tiers" relève parfois du parcours du combattant pour l'entreprise, même si les interlocuteurs chargés des permis font de leur mieux. Les démarches peuvent être compliquées et engendrer des frais importants. Ces désagréments finissent par ternir l'image d'une Suisse offrant de bonnes conditions-cadres aux sociétés internationales. Le CF pourrait-il fluidifier les procédures sur la base des exemples suivants?</p>	<p>Interpellation 18.3970 Du 27.09.18</p>	<p><u>CF 14.11.2018 => favorable mais dépend en partie des cantons</u> La question est importante. Des mesures de simplification ont été prises depuis 2013, d'autre sont à l'étude, dont le portail EasyGov.swiss permettant aux entreprises de présenter électroniquement leurs demandes d'autorisations de travail (cf réponse à Ip Dobler 18.3334) Au niveau fédéral, la décision est prise sous dix jours. Plusieurs cantons ont pris des mesures pour accélérer les procédures. Si les services cantonaux concernés sont sous dotés en personnel, cela relève de la compétence cantonale. Précision : les requérants d'un visa supérieur à 3 mois et sans représentation suisse dans leur pays ne sont pas tenus de se déplacer vers une représentation suisse étrangère, sauf demande expresse du canton. Visas : le Conseil fédéral est soucieux de limiter les dépenses et les coûts de procédure pour les employés et les employeurs dans le cadre de l'application des dispositions de l'accord Schengen.</p>
<p>Comment éviter que le mieux ne devienne l'ennemi du bien en matière de responsabilités sociales des entreprises ? L'initiative sur les multinationales responsables va jusqu'à prévoir des sanctions contre les dirigeants basés au siège d'entreprises suisses en cas de manquement éthique d'une des filiales étrangères. Cela ne risque-t-il pas de décourager des investissements dans des pays qui pourtant bénéficient fortement de la présence d'entreprises suisses ? Et ne serait-ce pas préjudiciable à notre pays qui exporte 2/3 de sa production ?</p>	<p>Interpellation 17.3249 Du 17.03.2017</p>	<p><u>CF 17.05.2017 => favorable et actions en cours</u> Le CF partage l'avis de l'auteur : il faut faire le lien entre gestion responsable et futurs investissements dans les PVD. Chaque Etat doit créer et appliquer les lois pour une activité économique responsable. Nos entreprises doivent les respecter, le CF les y encourage. Le CF promeut un « smart mix » de mesures contraignantes et librement adoptées : ces approches sont complémentaires et non pas alternatives. La CH participe aussi à l'élaboration de certaines normes internationales, par ex principes directeurs de OCDE. La CH veille à ce que ces normes n'affectent pas notre compétitivité ni les finances et l'administration des entreprises. Il faut améliorer la situation des pays à risques grâce à des processus multipartites afin qu'ils ne soient pas délaissés. Ex : le CF encourage les travaux de l'OCDE sur les conflits de minerais (Grands Lacs, Colombie).</p>
<p>6. Aménagement du territoire</p>		

<p>« Smart ZIZA ». Pour une conception optimisée des zones industrielles et artisanales Quels incitatifs fédéraux pourraient encourager les cantons et les communes à optimiser l'aménagement de leurs zones industrielles et artisanales (ZIZA) en construisant de manière plus dense? ex: bâtiments contigus, mutualisation des parkings + entrepôts, construction en sous terrain, mixité des bâtiments... Ceci afin de préserver le sol, rationaliser les transports, économiser l'énergie tout en répondant aux besoins des entreprises au niveau régional.</p>	<p>Postulat 19.3299 22.03.19</p>	<p><u>CF 16.05.2019 => Accepter</u></p>
<p>VORSTÖSSE EN ATTENTE</p>		
<p>La 5G ne doit pas menacer la neutralité du net La technologie 5G se différencie de la 4G notamment par le « network slicing » qui permet de découper le réseau en tranches et permet de configurer l'accès au réseau selon les utilisateurs. Mais cette segmentation enfreint le principe d'un accès identique pour tous à tout le réseau. L'UE étudie la question : adapter la neutralité du net à la 5G ou adapter la 5G à la neutralité du net ? Le futur standard de communication n'étant pas encore finalisé, la Suisse doit y réfléchir.</p>	<p>Postulat 19.3878 21.06.19</p>	
<p>Ne pas attendre une épidémie grave : créer un fond pour stimuler la recherche et le développement de nouveaux agents anti-microbiens Ce secteur de recherche n'est plus rentable pour les entreprises pharmaceutiques. 50 classes d'antibiotiques créées dans l'après-guerre, seulement 3 depuis 25 ans. Les pouvoirs publics doivent prendre le relais pour protéger la population. Il s'agit de créer un fonds international d'une vingtaine de milliards pour développer 5 à 10 nouvelles classes d'antibiotiques.</p>	<p>Postulat 19.3860 21.06.19</p>	
<p>Comment assurer une contribution efficace du secteur privé à des projets de développement et promouvoir les nouvelles technologies ? Définir les conditions-cadres pour que le secteur privé puisse contribuer à certains projets de développement en incluant les nouvelles technologies afin d'augmenter l'efficacité des interventions des entreprises sélectionnées</p>	<p>Postulat 19.3850 21.06.19</p>	

<p>Oui à une valeur locative supprimée. Non à un parc immobilier précarisé. L'avant-projet mis en consultation (jusqu'au 17 juillet) pour abolir la valeur locative propose de supprimer, pour les propriétaires des logements en résidence principale : les déductions permettant des économies d'énergie promises dans la Stratégie 2050 soutenue par le peuple (impôt fédéral) ; les déductions pour frais d'entretien et rénovation (impôt fédéral ET cantonal). Ne court-on pas les risques suivants : ralentissement des efforts pour réduire l'emprunte carbone de l'habitat ; dégradation des bâtiments anciens plus coûteux à rénover ; moins de rénovations pour le secteur de la construction ?</p>	<p>Interpellation 09.05.19</p>	
<p>Avancer seul ou à plusieurs dans le domaine de la cybersécurité ? Notre armée a besoin d'être au top en termes de cybersécurité. Paradoxalement, les compétences et les moyens manquent tandis qu'il existe en Suisse des entreprises en pointe dans ces domaines : ces deux domaines sont-ils en lien ? Seuls quelques pays disposent d'un écosystème cyber leur octroyant l'autonomie dans ce domaine. La Suisse pourrait-elle envisager un partenariat avec certains ou avec l'« EU Cybersecurity Competence Centre » ? Qui serait en charge de ce dossier pour la coordination à l'intérieur du pays et négocier à l'étranger : le département de la Défense, le SEFRI (Accord-cadre)?</p>	<p>Interpellation 08.05.19</p>	
<p>Climat. A quand une campagne de communication efficace pour que tout le monde s'y mette ? 50% des émissions de CO2 proviennent des ménages. Une communication ciblée selon le type de « consommateur d'énergie », utilisant les nudges, les apps, les prescripteurs (sociétés locales), permettrait de modifier nos habitudes sans réduire notre confort selon les recherches du CREST 2018.</p>	<p>Interpellation 19.3359 22.03.19</p>	
<p>Comment stimuler l'esprit pionnier en Suisse ? La Suisse a une grande maîtrise technologique mais cela ne suffit pas pour rester au top : il faut aussi un esprit pionnier, penser « out of the box », oser les idées « moonshot » car ce sont les grandes idées radicales qui ont un impact, être résilient en cas d'échec. Pistes à creuser : lever le frein à l'embauche de spécialistes issus de pays tiers, financement plus réactif de nos start-ups, mieux diffuser le management pro-innovation, façonner les standards internationaux (Genève internationale)</p>	<p>Interpellation 19.3332 22.03.19</p>	

<p>Se former pour rester au top. Instaurer un 4^{ème} pilier pour la formation continue Les besoins en formation continue explosent tandis qu'un nouveau risque émerge : le déclassement des travailleurs les moins qualifiés qui risquent de se retrouver en marge du marché du travail. Quid d'un 4^{ème} pilier formation ? Chaque salarié serait titulaire d'un compte individuel cofinancé par lui-même et l'employeur, qui lui permettrait de se recycler tout au long de sa vie, comme cela existe déjà à Singapour. Actuellement, les dépenses en formation continue sont assumées à 50% par le salarié, 40% par l'employeur, 10% par l'assurance chômage. La formation est en rempart contre : chômage, retraite anticipée, pauvreté.</p>	<p>Interpellation 19.3107 Du 14.0319</p>	
<p>« Soft law » : une interprétation dynamique La soft law est-elle un engrenage in fine contraignant ? Afin de désamorcer cette crainte, on pourrait imaginer une évolution du droit international par cercles concentriques en trois étapes, avec possibilité de mise en retrait du processus à chaque étape.</p>	<p>Interpellation 18.4388 Du 14.12.18</p>	
<p>AUTRES REPONSES</p>		
<p>1. Numérique</p>		
<p>Créer une identité numérique 3.0. Pour une Suisse leader du secteur blockchain et une sécurité inédite des données personnelles. L'identité numérique SwissID initiée par le CF doit migrer vers une identité numérique dont la sécurité est basée sur la blockchain, comme le propose déjà la ville de Zoug.</p>	<p>Motion 18.3617 Du 14.06.18</p>	<p><u>CF 29.08.2018 => Rejeter</u> CF a adopté le projet de loi sur les Services d'identification électronique LSIE -1^{er} juin 18 : prévoit un partage des tâches entre l'Etat (rôle de confirmation officielle de l'identité d'une personne) et le secteur privé (développement et gestion des supports techniques permettant cette identification). Le projet LSIE est neutre au plan technologique : Le CF suit attentivement l'évolution de la blockchain qui requiert une sécurité juridique à laquelle l'administration fédérale travaille. Attendons que le Parlement débattenne de la LSIE.</p>

<p>Smart data. Faire de la Suisse le champion d'une digitalisation durable et à forte valeur ajoutée. La vague du big data est lancée et largement américaine. Sa vocation à collecter un maximum de données implique toutefois une croissance massive des infrastructures (stockage, transmission). Les centres de données poussent comme des champignons et consomment beaucoup d'électricité, la 5G ne suffira pas à transporter les volumes de données à venir. La Suisse doit se spécialiser dans le tri des données en amont, avant le stockage, pour limiter celui-ci à ce qui est vraiment utile. La tradition industrielle suisse en micro-électronique et en miniaturisation est un atout énorme pour devenir un spécialiste de la collecte intelligente des données. Les industriels européens ont alerté la commission européenne sur cette opportunité pour revenir en force dans la gestion des données en avril 2018.</p>	<p>Motion 18.3702 Du 15.06.18</p>	<p><u>CF 15.08.2018 => Rejeter</u> Le "Smart Data" est une manière de collecter, d'utiliser et d'enregistrer des données, pas un objectif industriel. Le CF est prêt intégrer la notion d'une gestion durable des données & son potentiel pour la Suisse dans le cadre de "Suisse numérique". Il renonce toutefois à inscrire le "Smart Data" dans les priorités de la stratégie "Suisse numérique, comme demandé.</p>
<p>Web 3.0 - Quelle place pour la Suisse dans un web décentralisé? La Blockchain, parce qu'elle apporte une sécurité inédite dans le web (sorte de notaire virtuel automatique), peut permettre un retour à l'esprit originel de internet et remettre en cause sa centralisation autour des GAFAM. La mue vers un web 3.0 pourrait se concrétiser par : un internet qui permet d'échanger la propriété d'objets physiques (et non plus seulement d'informations) ; la création de portefeuilles de données personnelles qui permettraient à chaque internaute de reprendre le contrôle sur celles-ci ; l'essor d'une logique de réseau inversé. Quelles sont les opportunités du web 3.0 pour que la Suisse qui est déjà dans le top 3 mondial pour la blockchain ? Peut-elle espérer avoir une vraie influence sur cette nouvelle mouture du web ?</p>	<p>Postulat 18.3590 Du 14.06.18</p>	<p><u>CF 15.08.2018 => Rejeter</u> Le web 3.0 repose sur l'idée d'une décentralisation favorisée par la Blockchain. Suite au postulat Béglé 17.3818 sur la Blockchain, le CF a mis en place un groupe de travail en janvier 2018 qui rendra un rapport fin 2018. En exécution du postulat Béglé 17.3789 (permettre à la Suisse de devenir l'épicentre mondial de la gouvernance internationale du numérique), le CF présentera un rapport fin 2018 qui présentera tout ce que la Suisse a entrepris dans ce domaine. La CH suit de près la création de normes internationales de télécoms. Le Web 3.0 n'est pas suffisamment avancé pour justifier un rapport dédié.</p>

<p>Regtech: Favoriser leur diffusion auprès des acteurs économiques et des autorités publiques</p> <p>Il s'agit de toutes les technologies automatisant la mise en conformité aux normes et règles grâce au numérique. Celles-ci sont très contraignantes et coûteuses, ce qui pousse les banques, pionnières en ce domaine, à innover (exigence accrue de compliance depuis (2008)).</p> <p>Les avancées du numérique démultiplient le potentiel des regtech. C'est une vraie rupture en termes: d'agilité (recombinaison des données); de reporting (création simplifiée d'outils); d'évolution technique (intégration facilitée de la cryptographie, biométrie, cloud computing, blockchain, etc); de data mining (les données saisies pour la "compliance" peuvent servir à autre chose), d'interprétation de la loi automatisée (intelligence artificielle), identification de contrôles qui satisfont à plusieurs réglementations (chasse aux doublons); meilleure évaluation des risques liés au respect des réglementations; adaptation rapide aux évolutions réglementaires; réponse facilitée aux demandes d'information imprévues.</p> <p>Une diffusion large et rapide des regtech favoriserait la compétitivité suisse: "compliance" moins coûteuse, essor d'un écosystème de start ups, meilleure application des lois, pression sur les PME pour la transition numérique.</p> <p>Pour ce faire, les autorités publiques doivent aussi les adopter. Singapour, l'Irlande, Londres sont déjà très avancés.</p>	<p>Postulat 17.4273 Du 15.12.17</p>	<p><u>CF14.02.2018 => rejeter</u></p> <p>Le Conseil fédéral publiera un rapport qui répondra au postulat Martin Landolt 16.3256 et qui traitera également de la question soulevée par ce postulat.</p> <p>=> RETIRE - Dans l'attente du rapport</p> <p>=> Rapport - 27.06.18</p> <p>Utilisation de technologies innovantes dans le domaine de la surveillance et de la réglementation des marchés financiers (RegTech)</p>
--	--	---

<p>Open data: Faire un état des lieux de la libération des données dans l'administration fédérale</p> <p>Faire un état des lieux de la mise à disposition (libération) des données non-confidentielles produites par l'administration fédérale sur le portail internet opendata.swiss. Le libre accès (open access) à ces données numériques est générateur d'efficacité accrue et de création de valeur, aussi bien pour la recherche (Centre national des données suisses) que pour nos start up.</p> <p>L'enjeu de l'open data est de garantir l'indépendance digitale de la Suisse. Les données sont une matière première qui, tout comme le pétrole, ont une utilité limitée si elles restent à l'état brut. Pour démultiplier leur potentiel, il faut les centraliser de manière homogène sous un même format numérique. Ainsi, l'administration fédérale, les chercheurs, les PME peuvent combiner ces données et donner naissance à de nouveaux usages ou prestations. La Suisse est en retard sur les Etats-Unis ou la Chine.</p> <p>Pour cela, il faut établir des normes, inventorier les données existantes, leur nature et leur fiabilité, revoir les périmètres de récolte et les niveaux de confidentialité.</p> <p>Cela irait aussi dans le sens de la directive sur les informations du service public (PSI) de l'UE.</p>	<p>Postulat 17.4192 Du 14.12.17</p>	<p><u>CF 14.02.2018 => rejeter</u></p> <p>Sur le portail opendata.swiss depuis le 19.12. 2017 : "Inventaire des données de la Confédération" qui recense aussi des jeux de données qui ne sont pas encore publiés. Ce portail est à la disposition : des services fédéraux, des cantons, des communes et d'autres organisations investies d'un mandat étatique. 7 cantons y publient leurs données ouvertes.</p> <p>La définition et le développement des normes et des bonnes pratiques en la matière se font déjà en collaboration avec l'association eCH.</p> <p>L'objet du postulat est déjà rempli.</p>
---	--	--

<p>Promouvoir une société du numérique au service de l'humain et non l'inverse</p> <p>Lancer un Plan National de Recherche (PNR) qui évaluera les impacts du numérique sur notre vie sociale et définira les concepts qui assureront une contribution bénéfique du numérique au bien commun. Il s'agit d'éviter de ne faire que subir les effets de cette technologie et d'agir pour que chacun soit en mesure de l'utiliser de manière constructive pour lui-même et pour notre société.</p> <p>Il s'agit notamment d'étudier</p> <ol style="list-style-type: none">1. Place du numérique dans fonctionnement académique, social, entrepreneurial2. Les impacts de l'ubérisation et ceux d'une économie de l'attention3. La bonne rétribution de tous les acteurs (notamment ceux qui fournissent les données 4&5. Les impacts sur le quotient intellectuel et émotionnel6. Le traitement équitable des offliners. <p>Ces défis ne doivent pas nous faire renoncer au progrès. Mais le numérique ne doit pas non plus pas s'opposer à la culture. Il nous faut évaluer correctement ses apports, ses effets pervers et nos besoins pour mettre le numérique à sa juste place.</p>	<p>Motion 17.3895 Du 29.09.17</p>	<p><u>CF 22.10.2017 => PNR numériques en cours de lancement</u></p> <p>Le CF partage le constat : le numérique bouleverse notre société</p> <p>Le rapport "Défis de la numérisation pour la formation et la recherche en Suisse" du 5 juillet 2017 : renforcer de manière ciblée les intervenants du domaine FRI afin qu'ils puissent relever les défis de la numérisation dans l'ensemble des domaines politiques et d'application.</p> <p>Dans la foulée, le DEFR étudie plusieurs PNR transversaux sur la thème "mutation numérique de l'économie et de la société". Le 19 mai 2017, la Conférence suisse des hautes écoles a expressément soutenu ce champ.</p> <p>Le CF décidera vraisemblablement fin 2018 du lancement d'un ou de plusieurs PNR « numériques » L'objectif de la motion est de ce fait déjà atteint.</p>
--	--	--

<p>Internet des objets. Façonner les conditions-cadres pour un écosystème national et international.</p> <p>L'IOT se développe rapidement. En 2025, il pourrait représenter 50 milliards d'objets connectés dans le monde et un chiffre d'affaires de 250 milliards d'euros (selon BCG). Pour cela, il faut que chaque objet soit relié à l'internet par un réseau de communication fiable, sécurisé et offrant des capacités suffisantes. Beaucoup de ces objets doivent aussi pouvoir voyager et dès lors pouvoir se connecter à l'étranger. Enfin, chaque objet doit pouvoir avoir une adresse unique au niveau international.</p>	<p>Motion 17.3847 Du 28.09.17</p>	<p><u>CF 15.11.2017 => mesures déjà en cours</u></p> <p>Le CF y travaille : « Stratégie "Suisse numérique" (20 av. 16), rapport sur les conditions-cadres de l'économie numérique (11 janv.17, Conférence nationale "Suisse numérique" (20 nov. 17).</p> <p>La couverture suisse en téléphonie mobile est excellente et le passage à la 5G est en cours dans le cadre du Plan national d'attribution des fréquences (PNAF). La ComCom pourra ainsi bientôt procéder à l'octroi des concessions correspondantes.</p> <p>Le message du CF sur la révision de la LTC (6 septembre 2017) crée des conditions appropriées pour le développement, la sécurité et la disponibilité des réseaux télécom. Le message du CF parle d'aspects de qualité importants pour le déploiement de l'IdO, ainsi que de l'itinérance internationale.</p> <p>Adresses IP : la norme planétaire "IPv6" permet d'assurer des ressources d'adressage en suffisance. Avec un taux d'utilisateurs IPv6 de 30%, la Suisse a obtenu la distinction "IPv6 World Leader 2017" et se place au 3^{ème} rang mondial. Une coordination de l'admin. Fédérale étudie les chances et défis inhérents à l'IdO dans les domaines de la communication, des transports, de l'énergie et de l'environnement.</p>
<p>Promouvoir la Suisse en tant que pôle mondial de technologie "blockchain"</p> <p>Il s'agit de faciliter l'essor d'un écosystème suisse autour de la blockchain en stimulant la formation, la tenue de conférences, éa création d'un cadre légal adapté, d'un tableau de bord d'information trimestriel. Les grands groupes suisses sont très actifs dans ce domaine. Mais la plupart de nos PME ne sont pas conscientes des enjeux.</p>	<p>Motion 17.3818 Du 28.09.17</p>	<p><u>CF 15.11.2017 => mesures déjà en cours</u></p> <p>L'excellence des entreprises et des hautes écoles suisses permet à la CH de devenir un leader mondial en termes de numérisation.</p> <p>Le Swiss Fintech Innovation Lab à Zurich et l'accélérateur Fintech Fusion à Genève profitent déjà largement à la finance suisse.</p> <p>«Suisse numérique» travaille déjà sur la blockchain ; le plan d'action "Numérisation pour le domaine FRI" du 5 juillet 2017 soutient la recherche sur les thèmes numériques ; Les règles destinées aux Fintech arrêtées le 5 juillet 2017 et la licence Fintech prévue dans la LSF/LEF vont dans ce sens.</p> <p>2 questions à résoudre : statut juridique des avoirs virtuels et adéquation de la réglementation actuelle des marchés financiers.</p> <p>Un groupe de travail multipartite sera constitué.</p>

Faire évoluer la gouvernance du numérique vers un mode de gouvernance inspiré du numérique

Adapter le mode de gouvernance des équipes de l'administration fédérale en charge du numérique à celui adopté par les acteurs du numérique afin de pouvoir avancer au même rythme qu'eux sans se laisser distancer : aller vers une gouvernance agile basée sur l'autonomie, l'itération et la circulation fluide de l'information.

Motion
17.3592
Du
16.06.2017

CF 23.08.2017 => déjà pris en compte

La stratégie et le plan d'action "Suisse numérique", le dialogue multipartite et l'organe consultatif «Transformation numérique» permettent de relever les défis de la numérisation.

La CH a lancé de nombreuses mesures concrètes :

- Rapport "Défis de la numérisation pour la formation et la recherche en Suisse" de juillet 2017 : des mesures qui aideront les acteurs de la recherche et de la formation à mieux répondre aux défis grâce aux nouvelles technologies.

- Modernisation de l'administration : La stratégie suisse de cyberadministration veut fournir des services administratifs électroniques transparents, avantageux et sécurisés pour tous. Développement des formes mobiles de travail ("Work Smart »).

- Développer la numérisation de l'économie : projets "Fédération suisse d'identités" et "Guichet unique" (d'ici fin 2019, les dix prestations administratives électroniques les plus demandées seront accessibles de manière simplifiée, sans rupture de médias et sans connaissances des règles de procédure).

- Conférence "Suisse numérique" du 20 nov 2017 : bilan des travaux réalisés en matière de gouvernance numérique et autres mesures requises. Le groupe de coordination interdépartemental "Suisse numérique" prépare la conférence et accompagne la mise en oeuvre de stratégie "Suisse numérique" au sein de la CH.

Concernant l'objet de la motion : 1. l'organisation hiérarchique stricte de l'admin fédérale est définie par la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration ; 2. il n'est pas certain que les 3 principes d'organisation proposés fassent leurs preuves dans l'administration tenue de respecter le principe de légalité selon lequel toute action de l'Etat repose sur une base légale et est régie par les autorités politiques. Les principes actuels de régulation fonctionnent bien et ne doivent pas être abandonnés.

<p>Neutralité du net : préserver la vitalité originelle de l'internet Des pratiques commerciales misent sur un accès à internet à géométrie variable et remettent en cause le principe de neutralité du net (accès illimité et non discriminatoire de tous à tous les contenus). Or, renoncer à la neutralité du net présente des risques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les offres commerciales pourraient tarir l'écosystème sur lequel elles reposent (c'est-à-dire un internet riche de contributions bénévoles stimulées par un accès totalement libre à tous). 2. L'accès libre serait réservé à ceux qui peuvent se le payer. 3. L'internet perdrait sa vocation culturelle puisque seul un accès libre maximise les opportunités, pour l'internaute, d'élargir volontairement ou par hasard, son horizon. <p>Inscrire le principe de neutralité du net en introduction de la LTC.</p>	<p>Motion 17.3591 Du 16.06.2017</p>	<p><u>CF - 23.08.2017 => déjà pris en compte</u> La révision de la LTC inclut un principe de transparence visant à préserver les avantages incontestés d'internet : les fournisseurs doivent informer le public lorsque, lors de la transmission, ils traitent des informations de manière techniquement ou économiquement différenciée. Suite à la consultation publique (sept 2016), le CF présentera des propositions concrètes (sept 2017) dans le message relatif à la révision de la LTC en termes d'obligations de transparence cf neutralité des réseaux. Inscrire le principe de neutralité du net en introduction de la LTC : les textes législatifs qui ne contiennent aucune norme concrète n'ont de sens que si, par exemple en tant qu'articles définissant les buts, ils sont reliés à des normes concrètes et contribuent à l'interprétation de celles-ci. Une description générale du principe de neutralité des réseaux sans lien avec une obligation concrète irait à l'encontre de ce principe législatif.</p>
<p>En adaptant notre formation, les robots seront une chance pour la Suisse ! La Suisse doit préparer sa main d'œuvre à tirer les bénéfices de l'arrivée des robots. Pour cela, il faut anticiper l'impact des robots sur la définition des métiers, avoir les connaissances techniques pour interagir avec eux, cultiver la flexibilité des tâches que les robots n'auront jamais.</p>	<p>Postulat 17.3246 Du 17.03.2017</p>	<p><u>CF 10.05.2017 => déjà pris en compte</u> Le CF répond à ce défi par sa stratégie « Suisse numérique ». Confédération et cantons sont coordonnés : les impacts des nouvelles technologies sur le marché du travail, la formation, la recherche sont à l'étude. La formation professionnelle s'adapte en continu, l'intervention de l'Etat n'est pas nécessaire. La formation continue relève de la responsabilité individuelle ; elle est indispensable.</p>
<p>Soutenir la création d'une formation de fablab manager Le nombre de ces laboratoires de fabrication numérique explose dans le monde. Destinés au grand public, ils favorisent l'innovation industrielle, la créativité, la démocratisation du numérique. Leur gestion nécessite des compétences spécifiques, le nombre limité de spécialiste freine l'ouverture de nouveaux ateliers.</p>	<p>Postulat 16.3658 Du : 15.09.16</p>	<p><u>CF : 09.11.16 => ne relève pas du fédéral</u> Il incombe aux hautes écoles suisses de déterminer les formations à développer. Certaines filières permettent d'acquérir les compétences nécessaires à l'activité de fablab manager. En termes de formation professionnelle, créer de nouvelles professions incombe aux organisations du monde du travail.</p>
<p>Finance numérique. Coordonner son avènement. Par la création d'un poste de coordinateur</p>	<p>Motion 16.3380 Du : 06.061</p>	<p><u>CF 17.08.2016 => en cours</u> L'étude du DFF en cours (fin 2016) dira s'il faut changer la réglementation pour faciliter l'accès des Fintech aux marchés financiers. Différents services fédéraux se préoccupent déjà de finance numérique, une coordination existe aussi.</p>

<p>Industrie 4.0. Créer une coordination au niveau suisse Par la création d'un poste de coordinateur</p>	<p>Postulat 16.3381 Du : 06.06.16</p>	<p><u>CF 17.08.2016 => mesures actuelles suffisent</u> Un rapport sur les conditions cadres de l'économie numérique sera publié fin 2016. La stratégie «Suisse numérique» en tient compte. Le CF salue la création de la plateforme 2025. Ce qui existe semble suffire.</p>
<p>Sécurité de l'Internet des objets. Encourager l'émergence d'un savoir-faire Les objets connectés, de par leur faible support technique numérique, ne peuvent pas toujours être sécurisés : faire en sorte que cela change, sécuriser les réseaux, par ex : connexion volets roulants électriques et téléphone portable.</p>	<p>Postulat 16.3382 Du : 06.06.16</p>	<p><u>CF 17.08.2016 => déjà pris en compte</u> Plusieurs services étudient déjà la question. Le PNR 2015, (Prog. de recherche) en Big data existe. Des experts identifient aussi les cyber-risques.</p>
<p>Favoriser l'avènement d'une « Fintech Valley »</p>	<p>Postulat 16.3415 Du : 09.06.16</p>	<p><u>CF 17.08.2016 => en cours</u> L'étude du DFF (pour fin 2016) dira s'il faut changer la réglementation des marchés financiers. Le droit suisse doit rester neutre face aux différents acteurs et ne pas freiner la numérisation.</p>
<p>Création d'un Conseil de Cyberdéfense. Une priorité pour notre souveraineté et notre sécurité. Coordonner les mesures à prendre : formation de spécialistes militaires et civils, synchronisation militaire -air, sol, espace électromagnétique-, liste des infrastructures critiques, homogénéisation des systèmes informatiques de protection pour acteurs privés/publics, recherche des auteurs d'attaques, désamorçage de projets d'attaque, possibilité de contre-attaque, collaboration internationale, collaboration avec PME experte en détection des risques.</p>	<p>Postulat 16.3348 Du : 27.04.16</p>	<p><u>CF 06.07.2016 => Déjà pris en compte</u> Le SNPC a été créé en 2012 : unité de pilotage fédérale qui coordonne les mesures en termes de cyber-risques. Son action est régulièrement réévaluée. Un groupe d'expert « Avenir du traitement et de la sécurité des données » existe. Créer un Conseil de Cyberdéfense ferait double emploi. => Refusé par le Conseil national</p>
<p>Mettre en place une gouvernance du numérique Il s'agirait d'un conseil du numérique constitué d'experts du privé, du public, de personnes de la société civile pour analyser, anticiper les évolutions et proposer des actions)</p>	<p>Postulat 16.3260 Du : 18.03.16</p>	<p><u>CF 04.05.2016 => déjà pris en compte</u> CI SI a été créé en 2012 (Comité Interdépartemental pour la Société de l'Information) coordonne les travaux d'application à l'administration fédérale. La stratégie «Suisse numérique» (avril 2016) offre désormais un plan d'action.«Dialogue Suisse numérique» : inclut les acteurs fédéraux, économiques, scientifiques et de la société civile ; a un rôle d'analyse et de prospective ; sera piloté par le CISI.</p>

<p>Comment introduire de l'éthique dans les algorithmes ? Les algorithmes hiérarchisent l'information, en cela ils incarnent une vision du monde. Conçus par des sociétés privées, leurs critères sont opaques, ils ont tendance à restreindre les libertés, à exacerber les inégalités, à favoriser la discrimination. Il serait bon de savoir ce qui peut être attendu/exigé de ceux-ci en termes d'éthique.</p>	<p>Postulat 16.3914 Du 28.11.16</p>	<p><u>CF 25.01.2017 => déjà pris en compte</u> Le CF partage le souci de l'auteur, voici les mesures prises : - la «commission d'experts pour l'avenir du traitement et de la sécurité des données» étudie les risques de manipulation numérique. Elle rendra un rapport mi 2018. - La révision de la LPD obligera d'informer et d'auditionner la personne si la décision repose uniquement sur un algorithme et s'il peut y avoir des conséquences juridiques ou importantes. Des mesures sont aussi prévues sur l'impact du profilage et d'une exploitation de données sur les droits fondamentaux d'une personne. - PNR « Big Data » lancé en 2015 : plusieurs projets traitent d'éthique.</p>
<p>Révolution numérique : comment intégrer les offliners ? Face à la numérisation galopante des services aux personnes, il existe des réticences. Perte d'identité ? Compatibilité écologique ? Protection des données privées ? Complexité d'utilisation ? Il serait bon d'établir une charte, une veille des services proposés, une possibilité de médiation et d'impliquer les offliners dans Stratégie « Suisse numérique ».</p>	<p>Postulat 16.3918 Du 29.11.16</p>	<p><u>CF : 01.02.2017 => déjà pris en compte</u> Le CF partage l'avis de l'auteur. Les offliners sont un groupe cible de la stratégie «Suisse numérique» adoptée par le CF en avril 2016. Les transformations de la société et de l'économie ne peuvent être imposées à tous. Néanmoins elles concernent tout le monde. Le CF accompagne activement cette évolution technologique en incluant tous les acteurs concernés. Ils seront invités à la conférence nationale «Suisse numérique» prévue en novembre 2017 afin de tirer un bilan intermédiaire. Dans le cadre du Dialogue «Suisse numérique», une conférence sur l'égalité des chances numériques a eu lieu en sept 2016 (www.einclusion.ch). Le CF préfère le dialogue à une charte, une surveillance ou un organe de médiation dont il faudrait prouver l'efficacité.</p>
<p>Coffre-fort numérique : maintenir le niveau de protection des entreprises dans la loi de protection des données (LPD) L'art. 3b (LPD) précise que la protection des données concerne les personnes physiques ET morales. C'est un argument marketing simple et fort pour promouvoir la Suisse en tant que coffre-fort numérique universel. C'est pourquoi il est important de le maintenir.</p>	<p>Interpellation 16.3963 Du 8.12.2016</p>	<p><u>CF : 25.01.2017 - pas utile</u> En accord avec la protection des données européenne, le CF prévoit de renoncer à la protection des données personnelles des personnes morales. Les personnes morales continueront d'être suffisamment protégées par les autres dispositions existantes. La protection actuelle exige qu'une protection équivalente soit garantie dans l'Etat de destination : son abolition améliorera les flux transfrontaliers et favorisera l'essor de nouveaux services numériques.</p>

<p>Comment la Suisse peut-elle participer aux recherches sur l'intelligence artificielle pour une bonne représentation des valeurs morales universelles au travers du numérique ?</p> <p>Les prestations numériques ont souvent avant tout une priorité d'efficacité. Le pape s'est inquiété : l'univers numérique risque de se transformer en monde inhumain. C'est pourquoi l'intelligence artificielle doit tenter d'intégrer les « hautes valeurs universelles » humaines (morale, bon sens, normes sociales, éthique...).</p>	<p>Interpellation 16.4131 Du 16.12.16</p>	<p><u>CF 01.02.2017 - déjà pris en compte</u> FlN 2017 : «Suisse numérique» abordera les questions d'éthique. Janv. 2017 : le CF a chargé le DEFR d'analyser les défis de la numérisation pour la recherche interdisciplinaire : juridique, éthique. Concl. : été 17 La recherche interdisciplinaire existe : plateforme «Digital Society Initiative» à Uni ZU, PNR «Big Data», collaboration avec Google ZU. Les réseaux neuronaux autoapprenants actuels n'ont pas de conscience critique : la responsabilité éthique incombe à ceux qui les mettent en œuvre. L'avènement de réseaux neuronaux auto-apprenant avec une conscience critique est encore hypothétique mais déjà amplement discutée au niveau international.</p>
<p>2. Coûts de la santé</p>		
<p>Dossier électronique du patient : meilleure santé à moindres coûts</p> <p>Le DEP ne déploiera tous ses effets bénéfiques (traitements mieux adaptés, réduction des hospitalisations et des examens redondants), seulement si tout l'historique médical du patient y figure. Pour cela, il faut que tous les acteurs de la santé s'équipent. Or, les médecins indépendants, les pharmaciens, les laboratoires sont le maillon faible : ils doivent s'équiper librement à leurs frais. La Confédération doit étudier, avec les cantons, si une incitation financière, comme aux USA, permettrait d'accélérer l'universalisation du DEP.</p>	<p>Postulat 18.3368 Du 16.03.18</p>	<p><u>CF 23.05.2018 => il faut attendre</u> La création de DEP régionaux soutenue jusqu'à 60 mio par CH et cantons. Inclure les autres professionnels de la santé ? - CF : Attendre la fin du délai transitoire de mise en œuvre (5 ans). - Parlement : Laisser la liberté aux professionnels de l'ambulatoire. Seco/FRI : formation de spécialistes du big data médical en cours 2025 : Evaluation de la mise en œuvre du DEP.</p>

<p>Réduire les coûts de la santé en s'attaquant aux troubles musculo-squelettiques</p> <p>Les TMS (problèmes de dos, de tendons, d'articulations) sont la première cause d'hospitalisation en Suisse, coûtent environ 10 milliards par an à nos entreprises (absences, productivité perdue). Une étude permettrait de : connaître le coût exact pour l'économie, les coûts pour le système médico-social (assurances, AI, PC) et pourrait déclencher une prise de conscience pour renforcer la prévention auprès des personnes vulnérables et des entreprises (meilleure ergonomie des postes de travail).</p> <p>Les TMS représentent souvent 80% des maladies professionnelles.</p>	<p>Postulat 18.3369 Du 16.03.18</p>	<p><u>CF 16.05.2018 => déjà pris en compte</u></p> <p>Les coûts sont importants : 1^{ère} source de coûts pour les maladies non transmissibles</p> <p>Coûts directs: 8,7 Mds, coûts indirects entre 5,7 et 12,4 Mds</p> <p>Les causes sont connues. Importance de la prévention. Mais vieillissement démographique explique hausse récente.</p> <p>Plusieurs mesures en cours : Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles 2017-2024 ; Prévention : "Se lever - petit effort, grands effets" ; Recommandations communes de OFSP et du SECO ; Stratégie nationale Maladies musculo-squelettiques (2017-2022) de Ligue suisse contre le rhumatisme Et programmes de recherche aux EPF</p>
<p>Etablir quelles mesures thérapeutiques simples renforcent l'efficacité de la médecine de pointe pour améliorer la santé et baisser les coûts</p> <p>Quelles perspectives recèlent la combinaison d'une médecine high tech et low tech ? Des mesures thérapeutiques simples, comme un régime alimentaire particulier, peuvent renforcer l'efficacité de la médecine de pointe avec des résultats scientifiquement probants, comme le montrent déjà certaines études. Il s'agit de soutenir des programmes de recherche sur fonds publics pour explorer des pistes qui n'exigent ni médicament, ni intervention chirurgicale ou chimique, et qui ne rapporteront donc pas d'argent à l'industrie pharma.</p> <p>Cela améliorerait la santé du patient et réduirait les coûts. L'hôpital universitaire de la Charité à Berlin a montré (1), que de priver les cellules cancéreuses de sucre (régime sans glucides ou jeûne ponctuel) affaiblit suffisamment ces cellules pour permettre à la chimiothérapie de les neutraliser plus sûrement et donc de réduire, voire d'annuler, le risque de récurrence.</p> <p>Le même hôpital propose aux diabétiques (type 2) des cures d'avoine de trois jours pour réduire significativement leurs besoins en insuline pendant plusieurs semaines selon un calcul personnalisé.</p> <p>(1) Synthetic lethal metabolic targeting of cellular senescence in cancer therapy. Nature. 2013 Aug 14. doi:10.1038/nature12437.</p>	<p>Postulat 17.4272 Du 15.12.17</p>	<p><u>CF : 14.02.2018 : déjà pris en compte</u></p> <p>Un rapport publié en décembre 2017 apporte des réponses : « Bases décisionnelles fiables pour les thérapies médicamenteuses ».</p> <p>Lancé en 2015, l'instrument d'encouragement du Fonds national suisse (FNS) pour financer des études cliniques indépendantes de l'industrie (ICCT) finance ce type d'études.</p> <p>Le PNR 74 "Système de santé" lancé par le Conseil fédéral en 2015 dispose d'un crédit d'environ 20 millions de francs. Il n'est pas absolument nécessaire de disposer de solutions nationales pour traiter les questions soulevées dans le postulat. Il convient plutôt de garantir que les résultats de recherche validés dont on dispose actuellement, comme ceux issus du PNR 69 "Alimentation saine et production alimentaire durable".</p> <p>(voir si la réponse correspond bien à la demande, voir ce que contient le rapport).</p>

<p>Les coûts de la santé sont-ils inévitablement destinés à croître beaucoup plus vite que le PNB ? Une année de vie supplémentaire pour un cancéreux coûtait 54.100\$ en 1954 contre 207.000\$ en 2013 (OCDE). Que peut faire le CF pour aider les cantons à freiner cet emballement des coûts ? Quelles réflexions sont en cours ?</p>	<p>Interpellation 17.3247 Du 17.03.2017</p>	<p><u>CF 02.06.2017 => en cours</u> Ces dernières années, la hausse des coûts dans l'assurance obligatoire a dépassé celle du PIB : +4% par assuré 1996->2015. Maîtrise des coûts : une des priorités de Stratégie Santé 2020. Mesures efficaces déjà prises : conditions d'admission des médicaments plus strictes (prix, bénéfices thérapeutiques), baisse de prix des génériques. Agir aussi sur : analyses, appareils médicaux, coordination et régulation des soins. Outils des cantons : planification hospitalière, liste des hôpitaux (public/privé) et médecins admis à pratiquer, gel des tarifs si les coûts croissent 50% plus vite que l'inflation. AU niveau fédéral : un meilleur pilotage de l'ambulatoire est à l'étude ; Une évaluation des mesures testées à l'étranger est également en cours.</p>
<p>3. Formation</p>		
<p>Adapter notre système éducatif à la nouvelle représentation du monde qu'impose le numérique. Familiariser les jeunes avec des tablettes ne suffit pas. Face à l'obésité informationnelle, chacun doit évaluer l'information, ce qui implique de comprendre comment elle est produite. D'autre part, l'externalisation de la mémoire et l'accès à des contenus et interlocuteurs multiples que permet internet favorise un travail collaboratif, interactif, sollicite toutes les formes d'intelligence, gomme la notion de hiérarchie. L'école doit en tenir compte.</p>	<p>Interpellation 16.3960 Du 8.12.16</p>	<p><u>CF : 01.02.2017 - déjà pris en compte</u> La maîtrise des TIC est capitale. «Suisse numérique» prépare un rapport sur la formation à celles-ci pour l'été 2017. Le CF respecte la souveraineté des cantons et les plans intercantonaux en matière de formation. Gymnases : renforcement des branches MINT depuis 2011 ie l'informatique devient une branche fondamentale. Formation professionnelle : en 2017, lancement d'une réflexion stratégique incluant le numérique / Encouragement de la recherche afin que TIC soient de nouveaux outils d'apprentissage et ne se résument pas à des contenus en ligne</p>
<p>Formation Duale : comment rester les champions du monde ? 1. Comment être au plus près des besoins futurs des entreprises ? 2. Ruptures technologiques : les apprentis sont-ils préparés ? 3. Rupture numérique : les enseignements sont-ils adaptés ? 4. Subdiviser les apprentissages en fonction de leur contenu théorique/technologique ? 5. Poste de cadre : la formation professionnelle est-elle compétitive face à l'inflation de diplômes requis par les grandes entreprises ?</p>	<p>Interpellation 16.4012 Du 14.12.16</p>	<p><u>CF : 01.02.2017 - déjà pris en compte</u> 1&2. Confédération, cantons et Ortra établissent une stratégie durable selon le mandat du Sommet national de la formation professionnelle 2016, 3. « Suisse numérique » prévoit un rapport pour juin 2017, 4. Il existe des formations en 2 ans (AFP), 3 ans (CFC), 4 ans (maturité professionnelle), il importe d'aider les personnes à risque à obtenir leur diplôme, 5. Selon une étude de 2013, l'importance du diplôme dépend du secteur, de la branche, de l'entreprise.</p>
<p>4. Retraite</p>		

<p>Retraite: remplacer l'âge de référence par une durée de travail de référence En matière de départ à la retraite, le critère actuel en Suisse est l'âge de référence: 65 ans pour les hommes et 64 ans pour les femmes. Certains pays ont remplacé le critère de l'âge de référence par un nombre d'années travaillées identique pour tous (sauf certaines situations particulières développées ci-dessous). Que pense le Conseil fédéral d'une telle piste de réflexion pour la Suisse?</p>	<p>Interpellation 18.3911 Du 28.09.18</p>	<p><u>CF 21.11.2019 => Déjà pris en compte</u> Il n'est pas facile de déterminer à quelles conditions une année de travail eut être prise en compte (année à l'étranger, temps partiel, nature du travail, etc). Dans un régime fondé sur la durée de vie active, de nombreuses personnes partiraient à la retraite plus tôt qu'aujourd'hui et cela désavantagerait les faibles revenus. Avant-projet AVS 21 adopté par CF et en consultation jusqu'au 17.10.18 : maintien du niveau des prestations et de l'équilibre financier de l'AVS ; perception flexible de la rente, âge de la retraite remplacé par un âge de référence (âge de référence : âge à partir duquel on touche sa retraite sans pénalité ; ie AVS 21 introduit une distinction entre la date où la rente est perçue et celle où l'activité lucrative prend fin). AVS 21 introduit une flexibilité d'action à chacun.</p>
<p>Pour une retraite flexible de 58 ans jusqu'au-delà de 70 ans sans impacts négatifs Pour une flexibilité de la retraite à partir 58 ans, ce qui aurait une incidence positive sur les coûts de la santé et de l'absentéisme, et jusqu'à 75 ans, ce qui permettrait de continuer à constituer sa retraite.</p>	<p>Postulat 16.3065 Du 09.03.16</p>	<p><u>CF 11.05.2016 => pas nécessaire</u> Prévoyance 2020 veut rehausser l'âge minimum de départ à la retraite de 58 à 62 ans afin de réduire l'écart entre l'âge de référence (65 ans) et l'âge effectif de départ en retraite qui est de 64,1 ans pour les hommes, 62,2 ans pour les femmes. La flexibilité au-delà de 70 ans n'intéresse pas les entreprises qui préfèrent employer des jeunes ou des étrangers. La flexibilité offerte par Prévoyance 2020 est suffisante.</p>
<p>Lutter contre l'âgisme pour favoriser l'emploi des seniors Agisme : à priori négatif que l'on peut avoir à l'égard des travailleurs seniors (50 ans et +), qui peut de surcroît se répercuter sur l'image qu'ils ont d'eux-mêmes. Lutter contre âgisme est une manière de favoriser le recours à la main d'œuvre indigène.</p>	<p>Postulat 16.3153 Du : 17.03.16</p>	<p><u>CF 25.05.2016 => mesures actuelles suffisent</u> Les seniors suisses sont en % parmi les plus actifs de l'OCDE. Une initiative pour mieux exploiter la main d'œuvre indigène existe : + 40 000 seniors actifs en 5 ans. Le CF estime que les mesures existantes conviennent.</p>
<p>Prévention retraite. Que chaque cotisant soit informé du montant de sa rente prévisible une fois par an.</p>	<p>Postulat 16.3469 Du : 15.06.16</p>	<p><u>CF 16.09.2016 => Info déjà disponible</u> Pour le calcul de la rente AVS, plusieurs paramètres entrent en compte (mariage, divorce, nombre d'enfants...) qui ne sont intégrés qu'au moment de la retraite. Le faire par anticipation serait coûteux et complexe. Chaque cotisant peut faire une simulation en ligne. Les avoirs LPP sont déjà communiqués annuellement</p>
<p>5. Economie / Entreprises / Innovation</p>		

<p>Créer un permis "technologie" pour travailleurs ultra-spécialisés La Suisse a une économie de pointe très dynamique qui requiert l'embauche régulière de spécialistes. Face à une pénurie dans certains domaines (IT, Biotechnologies, etc) en Suisse mais aussi dans l'UE, les entreprises suisses doivent faire appel à des spécialistes issus de pays tiers. Tous les ans, le CF fixe un quota pour les travailleurs spécialisés issus de pays tiers. Mais lorsque ce quota est atteint, ce qui est arrivé au printemps 2017 (GE, VD, BS, ZU), des démarches administratives freinent ou empêchent l'embauche de ces personnes. Serait-il possible d'envisager un assouplissement de ce quota, assouplissement limité dans le temps et à certains profils très demandés ?</p>	<p>Interpellation n 18.3703 Du 15.06.18</p>	<p><u>CF 15.08.2018 => mesures actuelles suffisent</u> Le CF ne souhaite pas créer de catégorie supplémentaire car : - le système actuel fonctionne bien - le contingent est réajusté chaque année : + 1000 en 2017, + 500 en 2018 suite à discussion avec les partenaires concernés - difficile de créer une catégorie uniquement pour un secteur ou certaines entreprises : pourquoi celles-ci et pas d'autres ?</p>
<p>Créer un label suisse "nouvelle entreprise innovante" (NEI) qui encouragerait tous les investisseurs basés en Suisse à soutenir nos start up Proposer aux cantons de créer et de décerner un label suisse qui distinguerait les jeunes entreprises innovantes les plus prometteuses. Ce label permettrait aux investisseurs d'obtenir une réduction fiscale en échange des sommes investies, il pourrait aussi donner lieu à des réductions d'impôt pour l'entreprise durant les premières années, chaque canton fixant ses propres barèmes. Encourager les investisseurs suisses à soutenir les start-up locales est crucial car celles-ci doivent souvent s'expatrier pour trouver des financements et emmènent avec elles: compétences, emplois, centre de recherche, dynamisme. Il est paradoxal de voir ces entreprises partir alors que les fonds sont disponibles en suffisance en Suisse. Un tel label NEI existe déjà dans le canton du Jura. Il permet par ex, à une personne qui investit 100.000.- de déduire 25.000.- de sa facture discale.</p>	<p>Interpellation n 17.4271 Du 15.12.17</p>	<p><u>CF : 14.02.2018 => compétence cantonale</u> C'est aux cantons de décider. Cela créerait une distorsion entre les entreprises retenues et celles qui ne le sont pas : instaurer une possibilité de recours ? Est-ce aux cantons de décider quel investissement soutenir ? Ce soutien pourrait être abaissé la pertinence des investissements en créant une fausse incitation. Une loi allant dans ce sens n'a pas apporté les résultats attendus : loi fédérale sur les sociétés de capital-risque; RO 2000 1019).</p> <p>(Vérifier si le sens de l'interpellation a bien été compris)</p>

<p>Créer un statut de chercheur "parrain" afin que des chercheurs seniors continuent à avoir accès à des fonds de recherche scientifique</p> <p>Un tel statut permettrait à ces personnes de continuer à mettre leur expérience au service de la recherche et de l'économie suisse, leur permettrait de compléter leurs droits à la retraite (leur rémunération serait modique), de promouvoir l'idée d'une flexibilisation de l'âge de la retraite.</p> <p>Il s'agit toutefois de faire en sorte qu'ils n'accaparent pas les fonds destinés aux jeunes chercheurs. Leur projet seraient conçus de manière à ne pas concurrencer les projets des jeunes chercheurs.</p>	<p>Postulat 17.4242 Du 15.12.17</p>	<p><u>CF 21.02.2018 => mesures actuelles suffisent</u></p> <p>L'encouragement de la relève académique dans les hautes écoles suisses est une priorité du message FRI 2017 à 2020</p> <p>Diverses hautes écoles donnent aux chercheurs âgés déjà la possibilité de continuer à exercer : les EPF, les hautes écoles cantonales.</p> <p>Une étude plus poussée ne répondrait pas au but recherché.</p>
<p>Orientation stratégique pour assurer le succès de La Poste à moyen terme</p> <p>Face au bouleversement de son contexte d'activité en Suisse, vers quels segments La Poste envisage-t-elle de se tourner ? Face à la reconfiguration des réseaux globaux de commerce et de distribution et à l'émergence de nouvelles constellations d'acteurs, quels partenariats internationaux La Poste considère-t-elle ?</p>	<p>Postulat 17.3615 Du 16.06.2017</p>	<p><u>CF 23.08.2017 => rejeter car déjà en cours</u></p> <p>Pas nécessité d'un rapport sur l'orientation stratégique de la Poste car :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les objectifs stratégiques de la Poste 2017-2020 prévoient qu'elle développe des prestations physiques et électroniques pour compenser la baisse du courrier (activité de service universel qu'elle assume seule) - 2 rapports d'évaluation du CF (2015 et 2017) mentionnent les risques et les opportunités de la numérisation pour les entreprises postales - automne 2017 : résultats d'une étude sur les besoins de la population - La Poste a déjà la possibilité de conclure des accords de coopération à l'étranger si cela renforce son activité en Suisse et garantit de manière durable la valeur de l'entreprise. C'est à la Poste de décider et d'agir.

<p>Initiative multinationales responsables. Créer un espace de réflexion supplémentaire. La cause promue est noble. Beaucoup d'entreprises travaillent déjà dans ce sens. Et la présence de sociétés étrangères dans un pays est souvent facteur de dynamisme économique. Toutefois, le sujet est émotionnel. Et une mise en œuvre trop littérale et coercitive de l'initiative risquerait de freiner ces implantations internationales. Un dialogue a été initié, mais les positions semblent un peu figées. Un espace de réflexion supplémentaire pourrait le relancer afin d'aboutir à une version plus proche de la réalité du terrain.</p>	<p>Interpellation 17.3584 Du 16.06.2017</p>	<p><u>CF 16.08.2017 => le CF a lancé des réflexions alternatives</u> Le CF rejette l'initiative car elle va trop loin. Le CF agit déjà dans le sens de l'interpellation avec 2 instruments : le plan d'action 2015-19 pour la RSE des entreprises et le PAN (mise en œuvre des principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme). Tous deux ont été élaborés avec notamment les syndicats, ONG, etc. PAN : un groupe multipartite coordonné par le SECO & DFAE suivra la mise en œuvre - 1ère réunion en sept 2017. RSE : la Suisse travaille à la définition des normes internationales (OCDE) Des projets multipartites "matières premières durables" (café, cacao, huile de Palme) et "droits de l'homme" (secteur des matières premières) sont soutenus par la CH. Une plateforme de dialogue supplémentaire ne semble pas nécessaire.</p>
<p>Développer une politique de « prix à l'innovation » ciblée pour guider et stimuler la recherche vers les domaines prioritaires pour la Suisse Une politique de prix visant à répondre à une problématique précise et dotée de prix stimulants, telle que pratiquée aux Etats-Unis, permettrait de guider la recherche vers des enjeux chers à la Suisse.</p>	<p>Interpellation 17.3252 Du 17.03.2017</p>	<p><u>CF 17.05.2017 => rester dans une logique bottom-up</u> La Suisse est excellente en recherche et innovation. L'encouragement est bien établi : Fonds National Suisse (FNS) et Commission pour le Technologie et l'Innovation (CTI), il fonctionne bottom up, la CH ne veut pas imposer de priorités prédéfinies. FNS et CTI peuvent toutefois fixer de manière flexible et autonome des priorités thématiques au plus près des besoins, toujours selon le principe du bottom-up. Un prix ciblé à l'innovation incarnerait à l'inverse une logique top-down.</p>
<p>Préserver la "sphère privée" de nos multinationales. La Suisse doit s'engager à ne pas publier les données recueillies dans le cadre du BEPS. (Données d'activité par pays qui peuvent être clé pour la concurrence)</p>	<p>Motion 16.3468 Du : 15.06.16 DFF</p>	<p><u>CF 17.08.2016 => déjà pris en compte</u> Le message a été transmis au niveau européen et soutenu par une majorité de pays, il vient d'être pris en compte.</p>
<p>Soutien à l'internationalisation des PME Cleantech et autres par le maintien du budget accordé à S-GE tel que souhaité par le Parlement Maintenir le niveau de soutien aux PME qui exportent en dehors de l'Europe</p>	<p>Postulat Du 22.09.16</p>	<p><u>CF 09.11.16 => déjà pris en compte</u> Le CF approuve : la présence de conseillers locaux sur les principaux marchés est très importante. Toutefois, 1. les moyens de la CTI (Commission pour la technologie et l'innovation) et de S-GE sont importants ; 2. Les salaires et les bureaux des Swiss business hubs sont financés par le DFAE ; 3. Sur l'enveloppe budgétaire 2016-19 pour S-GE : c'est le parlement qui, en fixant les crédits annuels, décide d'épuiser ou non le plafond (89,6 Mio selon CF, 94 Mio selon Parlement)</p>

<p>Définir ce que sont les start-ups pour mieux les appuyer</p>	<p>Postulat 16.3615 Du : 17.06.16</p>	<p><u>CF 24.08.2016 => difficile à réaliser</u> La définition d'une start up est complexe : ce statut s'officialise souvent avec le lancement d'un produit innovant. La définition varie selon l'approche : fiscale, économique... Il n'est pas nécessaire d'avoir une définition précise pour améliorer les conditions cadres.</p>
<p>Renforcer nos PME innovantes en les incitant à s'internationaliser L'internationalisation des PME, même si elle génère des délocalisations, est une stimulation très importante pour l'économie suisse : 4 mesures sont proposées.</p>	<p>Postulat 16.3262 Du : 18.03.16</p>	<p><u>CF 04.05.2016 => déjà pris en compte</u> De nombreux soutiens existent déjà : S-GE, ASRE ; 61 millions ont été débloqués en 2016 pour compenser le franc fort.</p>
<p>Mieux valoriser nos barrages en vendant une assurance contre le black-out électrique</p>	<p>Postulat 16.3385 Du : 06.06.16</p>	<p><u>CF 17.08.2016 => en cours</u> Fin 16 : le rapport OFEN présentera une taxe différenciée sur l'électricité et des conditions-cadres pour les énergies renouvelables yc hydraulique.</p>
<p>Faciliter l'investissement des caisses de pension dans les sociétés non cotées</p>	<p>Motion 16.3414 Du : 09.06.16</p>	<p><u>CF 31.09.2016 => le cadre existant suffit</u> Investir en «private equity» : les caisses de pension peuvent aller au-delà des limites, les prescriptions sont libérales, leur modification ne changerait rien. De plus, le «private equity» étant risqué et coûteux, il est adéquat de le laisser dans la catégorie placement alternatif.</p>
<p>Quel sera l'impact de Cargo sous-terrain (CST) ? Ce projet privé pourrait en générer d'autres : quel serait son impact en termes de transports, d'émissions de CO2, d'aménagement du territoire, de services publics, de risques/bénéfices financiers/macro-économiques... ?</p>	<p>Interpellation 16.3922 Du 30.11.16</p>	<p><u>CF : 25.01.2017 => Les impacts ont été étudiés</u> Des experts indépendants ont analysé les impacts de CST. Au plan macro-économique : qualité, sécurité d'approvisionnement, délestage des transports actuels, baisse de l'emprise territoriale. Mais les coûts de transports ne devraient guère baisser au début. La première étape représente 4000 emplois. Transport : 30% de volume de transport en moins sur les parcours initiaux et terminaux de la logistique urbaine. 90% de la demande CST viendrait de la route (d'où délestage routier). Environnement : consommation électrique similaire à route/rail ; économie de terrains en surface. Rentabilité : le risque repose sur les investisseurs. Accès : CST sera ouvert à tous, sans discrimination. Été 2017 : le CF appréciera le projet (faisabilité, accès pour tous...) et décidera si un projet de loi CST est mis en consultation.</p>

<p>Favoriser l'essor de nos startups grâce à une défiscalisation des particuliers Permettre aux particuliers une défiscalisation des montants investis dans des startups pour encourager la prise de risque et soutenir l'innovation entrepreneuriale.</p>	<p>Interpellation 16.4157 Du 16.12.16</p>	<p><u>CF 15.02.2017 => des mesures existent</u> Publication d'un rapport sur les startups en 2017. 2000 : un particulier qui prêtait sur sa fortune privée pouvait déduire jusqu'à 500 000.- de l'assiette soumise à l'impôt fédéral. Peu sollicitée, cette mesure a été supprimée en 2010.</p>
<p>Quel développement pour Swissnex ? Quel est le financement de Swissnex ? Comment se répartissent ses activités ? Comment améliorer son efficacité ? Quelles sont ses perspectives de développement ?</p>	<p>Interpellation 16.4166 Du 16.12.16</p>	<p><u>CF 15.02.2017 => les perspectives ont été étudiées</u> Finance : 5.7 mio fournis par le SEFRI ; 4 mio proviennent de tiers (29% Hautes écoles, 23% Economie privée, 22% admin fédérale/CTI, 11% Organisations financées sur fonds publics) Activités : sur 67 personnes : 5 responsables, 16 spécialistes innovation/entreprenariat, 13 communicants, 11 contacts grandes écoles, 15 events+PR, 7 administratifs. 2016 : accord avec le DFAE pour une meilleure collaboration avec les conseillers scientifiques des ambassades.</p>
<p>6. Politique étrangère</p>		
<p>ADN de l'humanitaire ou partenariats pour mieux venir en aide aux victimes des conflits ? Aujourd'hui, de nombreux pays souffrent de protracted crisis : les hostilités se prolongent pendant des mois ou des années menaçant constamment de rebasculer vers un conflit dur. Cette absence de sécurité empêche les agences de développement de s'installer pour aider à reconstruire. Seules les organisations humanitaires telles le CICR sont sur place, fournissent l'aide d'urgence (tentes, nourriture, soins) mais elles identifient aussi les besoins et développent des contacts locaux. Dès lors, ne faudrait-il pas leur permettre d'étendre leur périmètre d'action par le lancement de projets d'infrastructure d'urgence (eau potable, électricité) ? Ces projets étant ensuite transmis aux agences de développement dès normalisation de la situation.</p>	<p>Interpellation 18.4361 Du 14.12.18</p>	<p><u>CF 15.02.2019 => combiner tous les moyens disponibles</u> Les crises (type Syrie) se prolongent : l'aide d'urgence intervient désormais sur plusieurs années => Aide humanitaire va de pair avec aide au développement afin de renforcer autonomie des habitants. La Suisse veille déjà à ce que les instruments se complètent pour un effet maximal. Une évaluation indépendante des instruments de la DCC sera publiée en mars 2019 : DDC travaille bien, des modifications structurelles seront intégrées dans le message CI 2021-24. Nov 2018 : CF a donné les axes stratégiques du message C+ 2021-24 : Aide humanitaire et coop & développement doivent être combinées de manière plus flexible lors des crises de longue durée ; faire appel aux capacités d'innovation, d'expertise et d'investissement du secteur privé.</p>

Accompagner des pays amis dans leur transition démocratique
Comment le Conseil fédéral envisage-t-il d'accompagner, pour autant qu'ils l'acceptent, des pays à économie intermédiaire dans leur transition vers un Etat de droit?
L'exemple du Kazakhstan en est une illustration. Cela implique un passage à une économie de marché (en bonne voie), mais aussi à une forme de démocratie, avec des contre-pouvoirs effectifs alors que le gouvernement en place aimerait bien rester aux commandes. Ce qui engendre de sérieuses atteintes aux droits de l'Homme. Il semble pourtant que le Gouvernement lui-même travaille déjà à se rapprocher d'une organisation institutionnelle qui lui vaudrait une vraie légitimité internationale. Mais à son rythme, et pour autant qu'il puisse largement piloter lui-même le processus
Serait-il possible que la Division de la Sécurité Humaine du DFAE, en partenariat avec le SECO, aide un pays comme le Kazakhstan ?

Interpellation
18.3724
Du 10.09.18

CF 14.11.2018 => CH fait déjà beaucoup

Accompagnement démocratique et renforcement de l'Etat de droit sont des objectifs clés du Message Coopération internationale 2017-2020. La CH a une solide expérience et dispose de 3 moyens d'action : Prévention et résolution de conflits (Division Sécurité humaine - DSH), Appui à l'élaboration et l'application des règles d'une bonne gouvernance économique (Secrétariat d'Etat à l'économie - SECO), Promotion de la démocratie et du développement au travers de la société civile et des institutions-clés (DDC).

Critères d'interventions de CH : objectifs de politique étrangère; intérêts du pays; contexte mondial, régional et local; principe de concentration aux niveaux géographique et thématique ; volonté politique locale, potentiel d'impact et valeur ajoutée; ressources disponibles.

La Suisse appuie les pays d'Europe de l'Est et Asie centrale (Kirghizistan, Tadjikistan, Ouzbékistan) et se focalise sur: valeurs démocratiques (participation de la population, négociation pacifique des différends, recherche de consensus, redevabilité et respect de l'Etat de droit) en soutenant des processus transparents (consultation, participation, info publique, surveillance) afin de soutenir des institutions démocratiques (parlements, système judiciaire, autorités électorales, ONG et média) et favoriser l'essor d'une économie porteuse d'emplois. Pour son mandat de politique de paix, la Suisse allie outils diplomatiques et expertise technique pour prévenir, transformer et atténuer les violences durant les processus électoraux, constitutionnels et parlementaires dans une dizaine de pays, dont la Géorgie. Elle soutient aussi l'OSCE.

Le Kazakhstan n'est pas un pays prioritaire de la Coopération internationale. La Suisse y soutient la promotion des droits de l'homme au niveau bilatéral (dialogue politique) et multilatéral (respect de l'interdiction de torture). La Suisse soutient la transparence en finançant des institutions type Banque mondiale (industries extractives, fiscalité, marchés publics).

<p>Comment mieux soutenir l'engagement de la Suisse en faveur de la paix? Comment prévenir, limiter et punir les excès de violence sur le terrain?</p> <p>L'organisation GAAMAC (Global Action Against Mass Atrocities Crimes), presque inconnue du grand public, fait un travail remarquable (au sein du DFAE) en termes de prévention des conflits, de mise en place d'une justice transitionnelle (avec la Cour Pénale Internationale), de travail sur la mémoire collective (préambule nécessaire aux efforts de réconciliation et de reconstruction), d'élaboration de solutions de sorties de crises qui soient durables et acceptables par l'ensemble des parties. C'est devenu un des fers-de-lance de la crédibilité de notre pays dans le concert des nations. Comment la Confédération et notre Parlement peuvent-ils soutenir ce fleuron de notre diplomatie afin qu'il bénéficie des moyens appropriés pour mener à bien sa mission?</p>	<p>Interpellation 18.3660 Du 15.06.18</p>	<p><u>CF 22.08.18 => CH fait déjà beaucoup</u></p> <p>La Suisse s'engage activement pour la paix, contribuant ainsi à sa propre sécurité et prospérité. Son travail pionnier de traitement du passé (atrocités) et de prévention de celles-ci est connu, y compris en combinaison avec des projets d'Aide au développement</p> <p>En 2013, la Suisse a co-promu la création du réseau international de lutte contre les atrocités de masse (Global Action Against Mass Atrocity Crimes) - GAAMAC : plateforme réunissant des représentants des gouvernements, des organisations régionales et internationales, des ONG pour renforcer les mécanismes de prévention nationaux. C'est une plateforme efficace grâce à laquelle la Suisse est devenu un acteur clé de prévention des atrocités et où elle peut diffuser son expérience dans ce domaine. Gamaac développe sa présence à Genève.</p>
<p>Promouvoir l'"outsourcing" numérique pour lutter efficacement contre la pauvreté dans le monde tout en renforçant la place économique suisse</p> <p>Il s'agit de délocaliser des tâches numériques simples, voire répétitives (scanner des livres, comparer des photos), ne nécessitant qu'une formation rapide afin de permettre de sortir de la pauvreté par le travail pour un salaire de 2 à 16 dollars par jour. C'est une manière de renforcer la responsabilité sociale des entreprises suisses et de faire profiter les pays déshérités de la globalisation. Microsoft, Trip Advisor, Guetty Image y recourent déjà.</p>	<p>Postulat 17.3795 Du 28.09.17</p>	<p><u>CF 15.11.2017 => dimension numérique déjà prise en compte</u></p> <p>Accords de libre-échange : favorisent l'essor économique dans le monde.</p> <p>Contribution du secteur privé mondial : 90% des emplois dans le monde.</p> <p>Start up Fund du Seco : prêts pour des start up suisses qui lancent des projets dans une sélection de pays partenaires de la DDC. La DDC inclut le numérique dans de nombreux projets (ex Kosovo).</p> <p><i>Le prochain message de la DDC précisera comment encore mieux utiliser la numérisation pour aider le secteur privé et lutter contre la pauvreté. Mais externaliser des tâches vers l'étranger ne relève pas de la DDC.</i></p>

<p>Accélérer l'intégration des migrants peu scolaires. Créer un projet pilote basé sur la méthode R.I.V.E.R. La pédagogie R.I.V.E.R. pourrait favoriser efficacement l'intégration des migrants en déficit de langage, de lecture et d'écriture. Elle est simple à mettre en œuvre (classe multi niveaux, enseignants formés en 3 semaines), efficace (pratiquée dans 320 000 écoles dans le monde, primée par le WEF) et peu coûteuse (elle pourrait voir le jour sans dépense supplémentaire). Il s'agit d'en faire un projet pilote fédéral.</p>	<p>Motion 17.3585 Du 16.06.2017</p>	<p><u>CF - 23.08.2017 => Programme fide existe déjà</u> L'enseignement est du ressort des cantons. La CH peut accorder aux cantons, dans le cadre du financement de l'intégration, un soutien financier à l'apprentissage de la langue par les étrangers adultes. En 2011, la Confédération a lancé le concept " fide - français, italien, allemand en Suisse - apprendre, enseigner, évaluer » à l'attention des migrants. Fide va dans le même sens que la méthode RIVER. Tester la méthode RIVER serait coûteux sans procurer d'avantages supplémentaires.</p>
<p>Financer l'humanitaire par le biais du secteur privé Le secteur privé pourrait apporter une ressource supplémentaire aux organisations humanitaires, sans empiéter sur les contributions d'aide internationale ni philanthropiques en cours. Il s'agirait de la mise sur pied d'infrastructures conçues de telle manière qu'elles pourraient être réutilisées une fois que le besoin humanitaire a pris fin. L'impact investment pourrait financer ces « biens ». La couverture de certains risques pourrait être prise en charge par la Confédération afin de maintenir des coûts compétitifs. L'étude du CF porterait sur la nature des projets à soutenir, les risques à couvrir, l'impact d'un tel engagement sur la neutralité de la Suisse.</p>	<p>Postulat 17.3250 Du 17.03.2017</p>	<p><u>CF 10.05.2017 => réponse pas adaptée - demande mal comprise</u> Le CF estime que l'objet du postulat est rempli. D'après la réponse, l'objet du postulat, qui ne demande pas de financement à la Confédération, mais qui demande à celle-ci de garantir des prêts accordés dans le cadre de l'impact investment, ne semble pas avoir été compris.</p>
<p>Mieux lutter contre la radicalisation en demandant aux cantons d'harmoniser leurs pratiques Il semble qu'il y ait un décalage dans la perception de l'acuité de la menace terroriste entre canton et Confédération. De plus, la police est surtout du ressort cantonal et communal. Il est demandé à ce que tous les cantons harmonisent rapidement leurs pratiques et leurs bases légales.</p>	<p>Postulat 16.3692 Du 22.09.16</p>	<p><u>CF 02.12.2016 => CF y travaille</u> Le CF estime que les mesures en place répondent au postulat. Les Best practices cantonales ont été publiées en juillet 2016. Un plan d'action national contre la radicalisation et l'extrémisme violent sera publié fin 17, avec des outils concrets à disposition des autorités locales. C'est aux cantons de fournir la base légale qui permet un signalement de personnes suspectes dans le Système d'info de Schengen (SIS). La LRens permet une surveillance discrète dans toute l'Europe Le DFJP prépare un projet de mesures de police préventives de lutte contre le terrorisme.</p>

<p>Des ambassadeurs pour promouvoir une intégration suisse Des migrants pourraient devenir ambassadeurs bénévoles de leur intégration réussie auprès d'écoles, d'entreprises, d'associations....</p>	<p>Postulat 16.3889 Du 30.09.16</p>	<p><u>CF 02.12.2016 : CH fait déjà beaucoup</u> Le CF approuve l'idée d'associer les migrants qui ont réussi au processus d'intégration. Mais la Suisse soutient déjà : - un programme de mentorat : 14 cantons/2500 personnes - le programme «contact-citoyenneté» avec la Migros - le projet «dialogue en route» avec Iras Cotis (communauté de travail interreligieuse). - PIC 2014-17 : Programmes d'intégration cantonaux</p>
<p>Créer une convention internationale des peuples Il s'agirait de reconnaître toute communauté liée par un patrimoine humain commun afin d'en assurer une certaine cohérence, mieux que ne le permettent les frontières devenues poreuses.</p>	<p>Interpellation 16.3885 Du 30.09.16</p>	<p><u>CF 02.12.2016 => pas nécessaire</u> Le CF estime que les instruments actuels suffisent. Le droit des peuples à l'autodétermination est un principe fondamental du droit international établi par la Charte des NU Sa mise en œuvre est garantie par l'engagement du CF en faveur des droits de l'homme (pilier majeur de sa pol. ext.), du droit international humanitaire, de la promotion de la paix, des mesures de protection de la culture et du patrimoine. S'ajoute l'élaboration de 2 Global Compacts d'ici à 2018 : - répartition de la responsabilité vis-à-vis des migrants - combler les lacunes actuelles cf gestion de la crise migratoire</p>
<p>Quel rôle pour la Suisse après la Conférence des Nations-Unies sur les réfugiés ? Que pense le CF des réflexions en cours sur les différentes catégories de migrants alors que le profil de nombreux réfugiés (motivations migratoires mixtes) s'éloigne de la définition de la Convention de Genève de 1951 ?</p>	<p>Interpellation 16.3886 Du 30.09.16</p>	<p><u>CF 23.11.2016 => Améliorer la mise en œuvre des standards actuels</u> Le CF salue le travail, qui sera de longue haleine, mené par l'ONU. La Suisse a défendu une action en amont pour prévenir de nouveaux flux, aide sur place, indépendance économique... Le texte veut aussi renforcer la coopération (soutenue par la Suisse) : l'OIM sera rattaché à l'ONU et s'installera à Genève. La CH étend sa protection provisoire au-delà de la Conv. de Genève, ie aux personnes menacées d'un « danger concret » => Initiative Nansen : la CH a œuvré pour un agenda international pour la protection des personnes en fuite. Renégocier le statut de réfugié affaiblirait la protection des réfugiés, il faut faire valoir tous leurs droits fondamentaux. 2 Global Compact (GC) démarreront en 2018 : -> Coopération internationale et réfugiés -> Migration : combler lacunes & concilier avec Agenda 2030 => la CH + Mexique faciliteront la négociation de ce 2^{ème} GC. Face aux divergences actuelles, préserver la Convention de Genève est primordial et la signature de ce texte est un pas important à concrétiser dans les 2 ans. La CH agira pour une meilleure mise en œuvre des standards existants (protection des personnes en fuite) et des approches novatrices.</p>

<p>Notre liberté d'expression ne doit pas faire le lit d'un prosélytisme fossoyeur de libertés. Face à la question des pratiques religieuses, il serait bon de trouver une position équilibrée. Une tolérance accordée à tous (liberté du port de la croix, kippa, voile...) devrait aussi être incarnée par tous. Ce binôme de valeurs est à la base de notre vivre-ensemble, c'est une des libertés fondamentales de notre pays. Tout prosélytisme porteur d'intolérance serait combattu, selon le principe « d'intolérance à l'intolérance ».</p>	<p>Interpellation 16.4132 Du 16.12.16</p>	<p><u>CF : 15.02.2017 => cadre existant suffisant</u> Les art. 15 et 16 Cst. assurent les droits fondamentaux que sont la liberté de conscience, de croyance, d'opinion et d'information. Ils peuvent être restreints en cas de menace d'intérêts publics ou de droits fondamentaux de tiers. Des processus d'inclusion existent : formation, intégration des étrangers, sécurité...</p>
<p>Défendre nos valeurs occidentales dans un esprit chrétien d'ouverture. Il est important que les migrants arrivant en Suisse puissent s'intégrer à notre culture largement inspirée de valeurs chrétiennes. C'est pourquoi il nous faut faire un état des lieux de notre héritage, entamer un dialogue constructif, montrer l'exemple.</p>	<p>Interpellation 16.4133 Du 16.12.16</p>	<p><u>CF : 15.02.2017 => déjà pris en compte</u> Cette réflexion est en cours. Toutefois, nombre de nos valeurs ne sont pas exclusivement issues du christianisme mais conquises de haute lutte (siècle des Lumières). L'Etat suisse est neutre, il évite l'eurocentrisme et le christianocentrisme. La relation entre Etat et communautés religieuses relève des cantons. Des cours d'éthique et d'histoire des religions figurent dans certains programmes scolaires. Mesures déjà prises : - PNR : « Collectivités religieuses, Etat et société » (en 2005) - Rencontres PF/CSR (Conseil suisse des religions) depuis 2006</p>
<p>Permettre à la Coopération au développement d'exercer pleinement sa mission première C'est la coopération suisse qui prend en charge les migrants durant leur première année en Suisse. Si le nombre de migrants augmente ainsi que les coûts y afférents, le budget de la coopération risque de baisser d'autant, par un effet de vases communicants : cela pénaliserait les projets de coopération. Il faut distinguer ces deux types de missions.</p>	<p>Postulat 16.3541 Du : 16.06.16</p>	<p><u>CF 07.09.2016 => déjà atteint</u> Comme souhaité dans le postulat, le CF rejette la référence au taux APD (aide publique au développement), qui est variable car 1) C'est un % du RNB et 2) Il intègre la prise en charge des réfugiés durant la 1^{ère} année. Les crédits cadres destinés à la CIS et votés par le Parlement sont indépendants des coûts de prise en charge des réfugiés. Le CF estime que l'objet du postulat est atteint.</p>
<p>7. Développement durable</p>		

<p>Etendre les incitations à faire des économies de CO2 à toutes les entreprises, sur base volontaire Il est important que toutes les entreprises bénéficient de bonnes incitations à faire des économies de CO2. Le système de "Convention d'objectifs" a déjà fait ses preuves auprès des entreprises grosses consommatrices d'énergie. Dans le cadre de loi sur le CO2 dont la révision est en cours, le Conseil fédéral pourrait-il envisager:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. d'étendre ce système à l'ensemble des entreprises ? 2. d'augmenter les incitations financières pour encourager les petites entreprises à se lancer? 3. de laisser aux nouvelles entreprises concernées la possibilité de le faire sur base volontaire? 	<p>Interpellation 18.4025 Du 28.09.18</p>	<p><u>CF : 21.11.2018 => Une extension (partielle) est prévue</u> 1. Message du 1^{er} déc 17 relatif à la Révision totale de la Loi sur le CO2 : le CF propose d'étendre les conventions d'objectifs à toutes les entreprises payant plus de 15 000.-/an de taxe sur le CO2 avec en échange exemption de cette taxe. 2. Les PME payant <15 000.-/an de taxe sur le CO2 peuvent déjà conclure des conventions d'objectifs et, au lieu d'une exemption de taxe, bénéficier jusqu'à 50% de prise en charge des frais générés (investissements économies d'énergie, soutien à des projets novateurs, frais d'audit) - (à quelles conditions ??? pas précisé). 3. La signature d'une convention d'objectifs continuera à se faire sur base volontaire. La plupart des cantons imposant aux gros consommateurs de prendre des mesures, cet outil permet d'atteindre cet objectif.</p>
<p>Dialogue 2030 pour le développement durable : clarifier et renforcer les moyens mis en œuvre Le CF pourrait-il préciser : quelles sont les parties prenantes, les moyens concrets mis en œuvre, les financements ? Comment les objectifs de l'Agenda 2030 sont-ils promus afin de susciter une meilleure collaboration ?</p>	<p>Interpellation 17.3251 Du 17.03.2017</p>	<p><u>CF 10.05.2017 => en cours</u> 1. Le suivi sera assuré par l'ARE et la DDC ; l'OFS est responsable des indicateurs ; un groupe d'accompagnement assure la collaboration avec les représentants de la société civile, scientifique, économique. 2. Une prochaine consultation permettra de soumettre l'évaluation à l'ensemble des acteurs. Les résultats figureront dans le rapport que la Suisse soumettra à l'ONU. 3. C'est financé par le budget ordinaire de la CH. 4. La démarche mise sur un vaste dialogue, des réalisations sont en cours. 5. Chaque département mène sa propre communication.</p>
<p>Concrétiser durablement l'Agenda 2030 pour le développement durable L'ARE et la DDC travaillent à la mise en œuvre des 17 objectifs de l'Agenda 2030 en Suisse. Où en sont les travaux ? Les grandes entreprises sont-elles associées ? Et les Cantons ? Comment s'organisera cette coordination après la remise du rapport états des lieux Suisse à l'ONU début 2018 ?</p>	<p>Interpellation 16.3743 Du 28.09.16</p>	<p><u>Réponse du CF 16.11.16 - en cours</u> Début 2018 : le CF fera un point sur mise en œuvre et actions à mener. Il existe une collaboration étroite avec tous les acteurs, dont plusieurs entreprises ; idem avec les cantons. Des apports seront régulièrement présentés aux NU, l'Agenda 2030 sera intégré dans la prochaine étape du dialogue sur le Développement durable - SDD 2020-2023.</p>
<p>Comment mesurer l'efficacité des contributions de la Suisse aux objectifs de l'Agenda 2030 ? Les 17 objectifs sont déclinés en 169 sous-objectifs. Il s'agit de s'assurer que La Suisse ait les bonnes procédures, les bons outils pour bien coordonner leur mise en œuvre (complexe) et en mesurer l'efficience.</p>	<p>Postulat 16.3744 Du 21.09.16</p>	<p><u>CF 23.11.2016 => en cours</u> Le CF estime que les travaux en cours répondent au postulat. Le suivi est fondé sur les indicateurs existants (ie le système MONET) qui seront adaptés. La question des analyses transversales et de la cohérence seront traités.</p>

8. Service public		
<p>Poste : la stratégie de fermeture des offices postaux est-elle en phase avec un pays aux 2/3 montagnard ? En montagne, les déplacements sont plus compliqués qu'en plaine. Avec la Lex Weber, les communes de montagne sont contraintes de miser sur les habitants à l'année. Or, en fermant un office postal, ce sont des services précieux qui disparaissent. La Poste ne devrait-elle en tenir compte ? Ces moyens financiers lui permettent de trouver un équilibre judicieux entre ses différentes missions.</p>	<p>Interpellation 17.3248 Du 17.03.2017</p>	<p><u>CF 10.05.2017 - En cours d'examen</u> La garantie du service universel est dans la loi ; les agences postales apportent des avantages ; la Poste doit relever le défi de la numérisation. Comme expliqué dans le rapport d'évaluation de la loi sur la Poste (11.01.2017), le CF va réexaminer les besoins de la population. Les résultats seront présentés en automne 2017.</p>
9. Politique suisse		
<p>Veiller à ce que nos initiatives jouissent d'une majorité solide. On pourrait relever à 52% le seuil à partir duquel le CF aurait l'obligation de traduire l'initiative en mesures d'application concrètes. Entre 50 et 52%, le CF serait invité à une réflexion approfondie. Après 3 ans, on pourrait revoter sur le projet identique ou enrichi.</p>	<p>Interpellation 16.3674 Du 26.09.16</p>	<p><u>CF : 23.11.16 => pas justifié</u> Avoir un résultat serré est le risque inhérent à la démocratie. Le CF estime injustifié d'avoir des règles particulières pour certains votes et pas pour d'autres.</p>
<p>Faire participer nos hautes écoles à la conception et à l'évaluation de certaines politiques publiques</p>	<p>Interpellation 16.3602 Du : 17.06.16</p>	<p><u>CF 24.08.2016 => déjà pris en compte</u> Le CF partage l'avis de l'auteur. Mais l'objet de l'interpellation déjà largement pris en compte</p>
10. Transports		

<p>Comment créer une plate-forme numérique multimodale de transports publics? Il s'agit de regrouper tous les transports publics existant en Suisse pour offrir aux utilisateurs choix objectif, transparent et fiable. Comment 1. convaincre l'ensemble des acteurs (y compris cantonaux et municipaux) à partager leurs informations, 2. intégrer une logique de prix dynamiques, 3. résoudre le cas de correspondances perdues en raison d'un retard, 4. gérer la cascade de responsabilités entre intervenants, 5. commercialiser une telle offre et avec quels services additionnels (hôtels, restaurants, loisirs), 6. positionner une telle plateforme face aux services en ligne tels que Booking.com?</p>	<p>Interpellatio n 17.3896 Du 29.09.17</p>	<p><u>CF 15.11.2017 => Des avancées sur certains aspects</u> 1. Le regroupement de toutes les formes de mobilité présente des potentiels et des risques. Début 2017 : rapport sur les principales conditions-cadres de l'économie numérique. Depuis, le DETEC examine les adaptations légales pour exploiter ce potentiel tout en diminuant leurs risques. Avec ce compte-rendu, le CF déterminera les mesures pour améliorer les conditions-cadres. Deux conditions préalables à remplir : l'échange de données concernant la mobilité et l'accès aux systèmes de distribution. Domaine le plus avancé : échange de données dans les transports publics. La Confédération a chargé les CFF d'exploiter une plate-forme de données ouverte à tous les transports publics en Suisse : opentransportdata.swiss 2. La Confédération examine la possibilité d'une tarification de la mobilité multimodale à moyen et long terme qui inclurait des prix variables en fonction de l'utilisation des transports. Côté transports publics, la tarification dynamique est actuellement du ressort des entreprises de transport. Côté transport individuel motorisé, la Constitution fédérale ne permet pas de nouveaux systèmes de tarification. 3&4. Assurer les correspondances et conclure des conventions qualité du service sont des tâches opérationnelles complexes qui relèvent des entreprises. Le CF ne souhaite pas s'immiscer. 5&6. Le CF n'interfère pas auprès des entreprises en matière de commercialisation et de positionnement face à des plates-formes concurrentes. Mais il examine, dans le cadre de la stratégie pour une éco. numérique, une possible adaptation des conditions-cadres pour la promotion de nouvelles offres.</p>
<p>11. Armée</p>		

<p>Armée suisse: Envisager une collaboration en matière de cyber défense avec l'étranger</p> <p>Le cyber ouvre un nouvel espace d'attaque, sans frontières et sans règles, où la technologie se complexifie sans arrêt et coûte de plus en plus cher, où l'interconnexion (numérique) est de plus en plus grande. Aucun pays ne peut agir avec succès en restant isolé, sauf peut-être les plus grands: USA, Russie, Chine, éventuellement Israël.Or, la Suisse doit continuer à assurer sa sécurité intérieure, la défense de ses infrastructures critiques, ainsi que la sécurité d'événements tels que le WEF.</p> <p>1. La Suisse peut-elle relever seule le défi technologique et financier d'un équipement militaire numérique garant d'autonomie et de performance?</p> <p>2. La Suisse envisage-t-elle de développer par elle-même davantage d'équipements militaires électroniques?</p> <p>3. Quels seraient les avantages et inconvénients à renforcer une collaboration en matière de cyberdéfense avec d'autres pays?</p> <p>4. Quelle forme une telle collaboration pourrait-elle prendre (recherche, algorithmes, gouvernance, etc.) et jusqu'où aller?</p>	<p>Interpellation 17.4243 Du 15.12.17</p>	<p><u>CF : 21.02.2018 => CF est sceptique</u></p> <p>1. Travailler en réseau, notamment avec l'étranger, est pour le DDPS une réalité depuis longtemps</p> <p>2. Le DDPS n'a pas vocation à développer ses propres software.</p> <p>le centre technologique d'armasuisse "Sciences et technologies" (S+T) développe des démonstrateurs limités à des fins de recherche ou confie de tels mandats par ex aux EPF ou des institutions de recherche. Une réflexion sur la capacité de la Suisse à être autonome en matière de technologies digitales a été initiée par le DDPS en 2017, elle n'est pas à l'ordre du jour mais pas non plus exclue.</p> <p>3- Collaborer signifie aussi « donner » or les moyens du DDPS sont limités</p>
<p>12. Droits de l'homme & démocratie</p>		
<p>Comment faire pour que les recommandations de la communauté internationale soient davantage prises au sérieux ?</p> <p>L'OSCE (Organisation pour la sécurité en Europe) assure une excellente surveillance du déroulement démocratique des votes. Pourtant, des pratiques préalables au vote (achat de suffrages, intimidation, etc.) ont lieu et sont signalées depuis longtemps mais pas prises en compte. Ne faudrait-il pas négocier des objectifs d'amélioration assorti d'un suivi avec les pays concernés ?</p>	<p>Interpellation 17.3332 Du 04.05.2017</p>	<p><u>CF 23.08.2017 => dialoguer</u></p> <p>Après une mission d'observation électorale, l'OSCE émet des recommandations. L'Etat concerné est responsable de leur mise en œuvre. L'OSCE n'a ni le mandat ni les moyens pour le faire. Elle mise toutefois sur le dialogue notamment grâce aux notifications publiées à titre volontaire (voluntary reporting) qui traitent de la mise en œuvre des recommandations et nourrissent la discussion : cela améliore le suivi des processus électoraux.</p>

<p>Jusqu'où la responsabilité pénale des mineurs va-t-elle descendre dans certains pays ? Souvent, les organisations criminelles confient des tâches (assassinat, notamment) à des mineurs plutôt qu'à des adultes car les jeunes sont moins sévèrement punis. C'est ainsi que la responsabilité pénale a été descendue à 14 ans en Colombie. Résultat, certains jeunes tueurs sont encore plus jeunes. Quelle est la position du CF sur cette épineuse question de droit humanitaire ?</p>	<p>Postulat 17.3245 Du 17.03.2017</p>	<p><u>CF 24.05.2017 => Une problématique de l'ONU que la CH soutient</u> La Convention de l'ONU des droits de l'enfant (CDE) règle cette question. Le comité des droits de l'enfant fixe l'âge de la responsabilité pénale à 12 ans et recommande aux Etats d'aller au-delà. Mais le droit pénal doit aussi être centré sur l'auteur ie les mesures et peines prévues pour les mineurs (rééducation, resocialisation). Le droit pénal des mineurs suisses est régulièrement cité en exemple. Un Congrès sur la justice juvénile s'est tenu à Genève en 2015. Dans le cadre de l'ONU, la Suisse fournit efforts et soutien financier pour cette cause.</p>
<p>13. Diplomatie scientifique</p>		
<p>La science : atout diplomatique de la Suisse L'interconnexion numérique génère de nouveaux risques pour les Etats, de cyberattaques et de cyberdépendance. Les 17 SDG de l'agenda 2030 de l'ONU sont des objectifs ambitieux pour les pays mais complexes à mettre en œuvre. Ces deux domaines requièrent à la fois des solutions scientifiques innovantes et une coordination internationale expérimentée. La Suisse pouvant se prévaloir des deux, serait-il envisageable de faire de la diplomatie scientifique un axe stratégique de notre politique étrangère ? Comment et avec quels moyens ?</p>	<p>Interpellatio n 18.3367 Du 16.03.18</p>	<p><u>CF 23.05.2018 => CH y travaille</u> Impact grandissant de la science sur notre économie et société Tradition diplomatie scientifique depuis les 50's FRI intégrés dans les axes prioritaires de la Strat Pol Etrangère 2016-19, de la Genève internationale, de Présence Suisse. Jeunes diplomates formés aux FRI. Création de « Science Policy Interface » à l'UNIGE avec le DFAE => faciliter collaboration entre milieux scientifiques & organisations internationales, apporter des solutions innovantes à celles-ci. Positionner la GI sur la cybersécurité et de la gouvernance de l'internet (s'appuyer sur le CERN - créateur du World Wide Web) CH soutient le Cybersecurity Tech Accord lancé le 17 avril 2018 par une trentaine d'entreprises du secteur de l'informatique pour renforcer la cybersécurité par des activités situées à Genève et renforcer le comportement responsable dans le cyberspace pour tous les acteurs impliqués.</p>

<p>Diplomatie scientifique : la mémoire des glaciers. La Suisse réunit les atouts d'une expérience diplomatique et d'un place scientifique reconnus. Le développement d'une diplomatie scientifique active lui permettrait de renforcer son poids politique international et l'attractivité de de son économie scientifique. Les glaciers et climats extrêmes pourraient constituer un axe fort, en appuyant par ex. le projet de M. Paulsen : conservation et étude de carottes de glaciers.</p>	<p>Interpellation 16.4167 Du 16.12.16</p>	<p><u>CF 22.02.2017 => Des projets sont en cours</u> 1. La Suisse à une longue expérience de « Diplomacy for Science » : accords bilatéraux, participation à des programmes de recherche internationaux, réseau swissnex (innovation). La Suisse est active, ex : collabore à la recherche polaire, est candidate au Conseil de l'Arctique. Cela lui ouvre des relations internationales, peut favoriser une négociation, la résolution d'un différend. Le « Swiss Science Hub Geneva », initié par le DFAE, renforce cette démarche. 2. La Suisse est la pointe de la recherche polaire et climatique (Alpes = 3ème pôle), grâce à des fondations et au SPI (Swiss Polar Institute) créé en 2016. Nouvelle équipe « Extreme Environments » basée à Sion. 3. L'Institut Paul Scherrer archive des carottes de glace (Ice Memory).</p>
<p>14. Deal de rue</p>		
<p>Drogue. Comment mieux lutter contre le deal de rue? Le deal de rue est une menace extrêmement sérieuse pour nos jeunes et notre société. Les dealers connaissent très bien nos lois et les contournent intelligemment. Ce problème est à la fois local, cantonal et global puisqu'il repose sur des réseaux internationaux très bien organisés. Que peut faire la CH pour renforcer la coopération entre les cantons ? Que peut faire la CH pour contrer le développement des réseaux internationaux dans notre pays ?</p>	<p>Interpellation 18.3659 Du 14.06.18</p>	<p><u>CF 15.08.2018 => moyens actuels suffisants</u> Au niveau fédéral, le problème du deal de rue est bien connu et semble stable. Le cadre juridique, LStup et Code pénal, semble suffire et être suffisamment sévère. FedPol a un groupe de travail sur ce sujet ouvert aux polices cantonales. Fedpol soutient les polices cantonales.</p>